Kujtim Shabani

LES ALBANAIS DU TROISIÈME ÂGE EN SUISSE

Prof. Dr Claudio Bolzman
Préface
UNE DIGNITÉ STOÏQUE

ISEAL

Kujtim Shabani

LES ALBANAIS DU TROISIÈME ÂGE EN SUISSE

Prof. Dr Claudio Bolzman

Préface

UNE DIGNITÉ STOÏQUE

ISEAL
2016

ISEAL

Institut Suisse d'Etudes Albanaises
Istituto Svizzero per gli Studi albanesi
Instituti Zviceran i studimeve shqiptare
Schweizerisches Institut für albanische Studien

Secteur des publications ISEAL

Responsable des publications : Driton Kajtazi, directeur de l'ISEAL

Traductions : Jacques Zwahlen

Corrections : Martine Jaquier (FR)

Mise en page : Labinot Hasani

Foto de la couverture: © BETOGJENI

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leur auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'ISEAL.

Avec le soutien de:

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

canton de vaud

© ISEAL Editions, Lausanne, 2016

LES ALBANAIS DU TROISIÈME ÂGE EN SUISSE

Une dignité stoïque

Table des matières

La dignité stoïque des personnes âgées albanaises.....7
L'objet de l'étude.....17
Migration albanaise en Suisse.....19
La recherche sur la question des migrants du troisième âge.....22
La politique migratoire suisse.....22
Bases théoriques.....24
Etat des recherches.....25
Présentation de l'étude.....27
Expériences vécues par des albanais du troisième âge.....29
Description socio-démographique.....29
Situation économique.....31
Situation au plan de la santé.....34
Relation à la famille et les proches.....35
Engagement et loisirs.....36
Relation avec le pays d'origine.....38
La question sans réponse.....39
Le dilemme des albanais du troisième âge.....40
Une trajectoire de vie.....42
Fragments d'interviews.....46
Bilan.....51
La confiance comme vecteur d'intégration et des attentes.....54
Confiance dans le prochain.....54
Confiance dans les institutions 55
Bilan sur l'intégration.....58
Résumé 60
Bibliographie.....65
Questionnaire.....68

Claudio Bolzman

Préface
La dignité stoïque des personnes âgées albanaises

Claudio Bolzman
Professeur à la HES-SO et à l'Université de Genève

L'étude de Kujtim Shabani sur la population âgée albanaise en Suisse vient à point nommé. L'auteur relève que le phénomène du vieillissement de la population immigrée concerne d'une part un nombre croissant de personnes et d'autre part des communautés de plus en plus diversifiées. Cette tendance à la diversification des trajectoires et des situations des personnes âgées vient également d'être soulignée par une étude mandatée par la Commission fédérale des migrations à la Croix Rouge suisse (Hungerbühler et Bisegger, 2012).

Cette recherche permet aussi de combler une lacune. En effet, malgré la présence ancienne de la communauté albanaise en Suisse et malgré le fait qu'il s'agisse d'une des communautés immigrées les plus nombreuses résidant dans la Confédération, il n'y a, à notre connaissance, guère d'études sur la population âgée issue de cette migration. Un rapport mandaté par l'Office fédéral des migrations dresse le portrait de la communauté kosovare en Suisse, mais ne consacre que quelques pages à la situation des personnes âgées issues de cette communauté (Burri-Sharani et al., 2010). D'autres travaux ont porté sur les migrations concernant diverses nationalités issues de l'ancienne Yougoslavie, mais principalement dans sa composante slave.

L'étude de M. Shabani pose des questions importantes qui permettent d'enrichir nos connaissances sur cette population âgée méconnue. Tout d'abord, il s'interroge sur sa situation socio-économique et son état de santé. Il étudie aussi plus largement son intégration dans la société suisse, mais également les relations qu'elle garde avec son pays d'origine. Enfin, il explore le dilemme auquel ces personnes font face : à savoir passer leurs vieux jours en Suisse ou dans leur société d'origine. Il met en évidence le fait que ce dilemme ne peut être compris sans tenir compte de divers facteurs qui peuvent influencer cette décision : facteurs familiaux, économiques, culturels, sanitaires, juridiques, administratifs.

Il est important de rappeler quelles conditions de vie lors de la vieillesse, sont le plus souvent fortement influencées par la manière dont on a vécu la vie adulte. Cela peut paraître à première vue une lapalissade, mais de

nombreux de travaux soulignent le fait que les trajectoires expérimentées pendant ce que l'on appelle la « vie active » façonnent les modes de passage à la retraite et son vécu concret. A cet égard, l'approche qualitative adoptée (entretiens approfondis avec une douzaine de personnes âgées de 60 ans et plus) permet de retracer les trajectoires des interviewés, les moments qui ont marqué leur vie, telles l'émigration, la guerre au Kosovo, les premières années en Suisse. Cette méthode permet aussi de connaître leur situation actuelle, leurs interrogations et les questions importantes qui les orientent et donnent sens à leur vie.

La perspective adoptée nous aide à éclairer nos propres travaux sur la problématique. En effet, au début des années 2000, nous avons mené une enquête, soutenue par le 5ème Programme cadre de l'Union européenne, sur les conditions de vie des personnes âgées immigrées et résidant dans les régions bâloise et genevoise. Dans cette étude, 90 personnes étaient issues de différentes nationalités de l'ancienne Yougoslavie, dont une vingtaine albanaises et une quinzaine bosniaques, âgées de 55 ans et plus, résidant majoritairement dans le canton de Genève (Bolzman et al., 2004 ; 2012). Les résultats, qui concernaient également 100 Espagnols et 100 Italiens âgés, nous ont surpris et frappés. Les personnes issues de différentes nations de l'ancienne Yougoslavie, bien que plus jeunes que les Italiens et les Espagnols de l'échantillon, avaient un état de santé bien plus mauvais que le reste du groupe et cela aussi bien du point de vue de la santé fonctionnelle (capacité à mener à bien les tâches de la vie quotidienne) que de celui du bien être psychique ou de divers types de maladies chroniques. Leurs conditions de logement étaient moins bonnes et le taux de pauvreté (ménage avec un revenu de 1'500 frs par mois ou moins) était aussi plus élevé que celui des Espagnols et des Italiens. Or, nos travaux précédents avaient mis en évidence le fait que les personnes âgées de ces deux origines étaient déjà bien plus mal loties que les Suisses du même âge dans ces divers domaines (Bolzman et al., 1999, ; 2000). Il restait à comprendre quelles trajectoires avaient pu conduire à ces situations extrêmement précaires.

A cet égard, les récits de vie récoltés dans cette étude nous rappellent les trajectoires de vie difficiles des interviewés, d'abord au pays d'origine où il fallait travailler dur pour se nourrir et nourrir sa famille, ensuite

en Suisse, pour ceux qui ont connu le statut de saisonnier pour pouvoir continuer à faire vivre leur famille, ce qui impliquait d'être séparé de celle-ci pendant de longues périodes. Le plus souvent, les travaux qu'ils effectuaient en Suisse étaient rudes; ils ont laissé des traces sur leur santé, même si les interviewés, dans un premier temps et avec beaucoup de pudeur, commencent par dire que leur santé ne va pas si mal que ça. Mais il suffit de creuser un peu pour découvrir les divers maux dont ils souffrent et qui parfois les ont poussé à quitter précocement le monde professionnel. Ces personnes expriment de la fierté et ne se plaignent pas, même si leur famille a vécu des conditions difficiles au pays d'origine, liées d'abord à la répression de leur culture, puis à la guerre dans l'ancienne Yougoslavie. Les interviewés ne critiquent pas non plus l'accueil qui leur a été fait à eux et à leurs familles et qui ne fut pas toujours exemplaire, ne se plaignent pas des années d'attente et d'insécurité avant d'obtenir un permis de séjour stable. Au contraire, ils veulent voir plutôt le côté positif des choses, la chance pour leurs enfants de pouvoir faire leur vie dans ce pays. Ils ne se vantent pas non plus d'avoir mis de côté systématiquement une partie de leur faible pécule pour l'envoyer à leurs proches au pays et ainsi les aider à survivre. Il y a une dignité stoïque chez ces personnes qui mérite attention et respect.

Leurs demandes, exprimées sous forme de dilemmes, ne sont pas nombreuses mais devraient davantage être entendues. Ainsi, il est certain que les institutions suisses leur inspirent confiance, mais en même temps, ils se sentent souvent perdus lorsqu'ils ont besoin de s'adresser aux institutions qui les concernent directement, à savoir les services pour personnes âgées. Certains aimeraient passer leurs vieux jours au pays, mais ils sont bloqués, non seulement pour des raisons familiales, mais aussi pour des raisons administratives. En effet, suite à la dénonciation par les autorités suisses de l'Accord bilatéral de sécurité sociale qui les lie au Kosovo, les retraités de cette nationalité rencontrent davantage de difficultés pour toucher leur rente vieillesse s'ils retournent dans leur pays. Les séjours d'une certaine durée sont aussi compliqués à mettre en œuvre pour des personnes bénéficiaires de prestations complémentaires ou de l'aide sociale, car elles dépendent du lieu de domicile. Il y a alors un risque que le sociologue Abdelmalek Sayad appelait la « double

absence » : ni tout à fait reconnus d'ici, ni ne pouvant retourner là-bas. Ces personnes âgées se retrouvent à la marge de deux mondes, alors qu'avec un peu plus d'attention, d'empathie et de bonne volonté, leurs vieux jours pourraient être bien plus agréables.

S'impose dès lors un débat sur la place que l'on veut bien accorder à cette "première génération", de même qu'une réflexion en profondeur sur les modalités de prise en charge de ces personnes âgées immigrées. Ce débat est d'autant plus nécessaire que les institutions médico-sociales et gériatriques, malgré une prise de conscience croissante, n'ont pas encore pris toute la mesure des besoins de cette population que l'on n'a pas vu vieillir. Il doit prendre en compte le paradoxe d'une population d'immigrés âgés avec davantage de problèmes de santé, économiques ou de logement que la moyenne des personnes de leur âge, mais utilisant moins souvent les services gériatriques que d'autres catégories de personnes âgées.

Certes, des projets ont vu le jour dans plusieurs cantons qui essaient d'aller vers cette population, plutôt que d'attendre qu'elle vienne vers les services. Ces projets sont à encourager dans la durée, car beaucoup d'entre eux se limitent à une phase pilote, disparaissant par la suite faute de financement. Or, les besoins des personnes âgées albanaises ou d'autres origines ne sont pas des besoins « expérimentaux », mais des réalités dont l'urgence est tangible.

D'aucuns perçoivent la famille comme le lieu privilégié de prise en charge des personnes âgées albanaises. Or, même si les difficultés économiques et sanitaires mentionnées sont en partie palliées par la solidarité familiale, bien réelle, celle-ci n'est néanmoins pas à même de se substituer entièrement à la solidarité sociale. En effet, les familles doivent assumer nombre d'autres obligations, notamment professionnelles, et s'attendent aussi à ce que l'Etat social, par le biais de ces institutions et services, accomplisse également sa part de soutien. C'est la moindre de choses à faire pour des hommes et des femmes qui ont apporté largement leur contribution au bien-être général. Cette recherche est un jalon nécessaire vers cette prise de conscience.

Références

[1] Bolzman C., (2012), “Democratization of ageing: also a reality for elderly immigrants?”, in European Journal of Social Work, Vol. 15, N°1, 97-113.
[2] Bolzman C., Fibbi R., Vial M., (1999), “Les Italiens et les Espagnols proches de la retraite en Suisse: situation et projets d’avenir”, Gérontologie et société, N°91, 137-151.
[3] Bolzman, C., Fibbi, R., Vial M.(2000): Migranten im Pensionsalter. Lebensbedingungen und Gesundheitszustand. In: Soziale Medizin. S. 32-35.
[4] Bolzman C., Poncioni R., Vial M. & Fibbi R., (2004), “Older labour migrants’ wellbeing in Europe : the case of Switzerland” in Ageing and Society, Vol. 24, N°3, 411-429.
[5] Burri Sharani, B., Efionayi-Mäder, D., Hammer, S., Pecoraro, M., Soland, B., Tsaka, A., Wyssmüller, Ch. (2010): Die kosovarische Bevölkerung in der Schweiz, Bern, ODM.
[6] Hungerbühler, H. et Bisegger, C. (2012), «Alors nous sommes restés...» Les migrantes et les migrants âges en Suisse. Berne, Commission fédérale des migrations.
[7] Sayad, A. (1999), La double absence, Paris, Seuil.

Kujtim Shabani

Albanais du troisième âge en Suisse

L'objet de l'étude

«Nous avons fait appel à des forces de travail et ce sont des êtres humains qui sont venus». Cette citation du célèbre auteur suisse Max Frisch est utilisée dans le cadre de l'encouragement pour l'amélioration de la condition des immigrés en Suisse. L'incertitude quand à la durée de leur séjour en Suisse est un aspect important dans la vie des migrants. «Je pensais rester deux ans en Suisse…, mais il en est résulté une éternité», dit l'un des migrants qui s'exprime dans cette étude.

Ils sont venus comme touristes, la plupart du temps en tant que „saisonniers" appelés à travailler en Suisse pendant au maximum cinq ans avant de retourner dans leur patrie. Au final, plusieurs décennies se sont écoulées depuis leur arrivée en Suisse: ils ont trouvé un meilleur travail, ou mieux rémunéré, ils ont réglé leur statut de séjour, se sont fait naturalisés, ont déménagé, se sont installés dans des appartements plus grands, ont fait venir leur famille.

Les représentants de la première vague de migration ont maintenant plus de 60 ans: ils sont à la retraite, en retraite anticipée ou au bénéfice de l'assurance invalidité. Ils sont issus de 160 nations. Le plus grand groupe d'immigrés du troisième âge qui ont dépassé l'âge de 65 ans représente environ 57'000 personnes et vient d'Italie. Suivent les Espagnols avec environ 9'500 personnes. Près de 6'500 immigrants du troisième âge viennent de l'ex-Yougoslavie. Certains sont âgés de plus de 80 ans. Leur nouveau statut ne leur procure malheureusement pas que des avantages. Certains souffrent de maladies chroniques, sont dans une situation économique précaire, leur famille n'a pas pu les rejoindre, ils ont peu de contact avec les gens d'ici, leurs connaissances de la langue locale sont faibles et ils sont institutionnellement mal intégrés. Nombreux sont ceux qui ne profitent pas des prestations sociales complémentaires; la plupart n'ont tout simplement pas connaissance de ce droit (EKM 2012: 3 ff.; Hungerbühler 2012: 198 ff.; Bolzman et al. 2000).

En proportion croissante, cette catégorie d'immigrés est dépendante de la présence de tiers. Leurs proches, et avant tout leurs enfants, représentent un réseau émotionnel et matériel essentiel. Etant donné qu'ils ne résident pas toujours en Suisse, c'est parfois le contraire qui se produit: les retraités

doivent continuer à subvenir aux besoins de leur famille restée au pays. Nombreux sont confrontés à une question cruciale: peuvent-ils quitter définitivement la Suisse à la retraite? Certains n'osent pas franchir ce pas qui implique de renoncer à leur pension.
Cette fraction de la population suisse mérite l'attention et le respect de la société et de ses institutions. Qu'en est-il au plan de la situation socio-économique et de la santé pour cette tranche de la population? Quels sont ses besoins? Quelles sont les mesures à prendre pour assurer une existence digne à ces retraités? Telles sont quelques unes des questions qui se posent lorsque l'on s'attaque à ce thème.
La présente étude se propose d'apporter une réponse. Elle s'appuie sur les expériences vécues par 12 immigrés, des retraités ayant dépassé leur soixantième année d'existence. Les personnes interrogées font toutes partie du groupe de migrants albanais en Suisse. La pertinence de ce choix va de soi. Il se justifie d'autant plus lorsque l'on sait que cette communauté représente en importance le troisième plus grand groupe d'immigrés en Suisse.
L'étude est construite de la manière suivante: elle commence par une exposition de l'histoire de la migration des personnes de langue albanaise en Suisse, suivie des résultats de l'enquête sur le thème des immigrés du troisième âge. S'en suit une mise en discussion dans les grandes lignes de l'état actuel des connaissances dans le domaine des sciences sociales. Ce chapitre expose l'arrière-fond théorique du travail. S'en suit une exposition des aspects empiriques de l'étude. Par la suite, ce sont principalement les expériences des personnes interrogées ainsi que leurs déclarations concernant leur situation sociale, économique et sanitaire qui sont évaluées et systématisées. Chaque grand chapitre est conclu par un bilan. L'étude se termine par une récapitulation des résultats.

Migration albanaise en suisse

Les traces d'une présence albanaise en Suisse remontent jusqu'au Moyen-âge (vgl. Ramaj 2009). Dans les milieux albanais, on estime que la communauté de langue albanaise en Suisse compterait au moins 250'000 membres.

En tenant compte de ce chiffre, elle serait le troisième plus important groupe d'immigrants de Suisse. La présence d'immigrants d'origine albanaise en Suisse est très mal documentée. Cela tient au fait qu'il n'existe aucune donnée statistique se rapportant à la communauté albanaise ou à son appartenance linguistique. L'autre explication est que les immigrants sont enregistrés sur la base de leur nationalité et que la plupart des migrants qui se désignent comme albanais sont enregistrés dans les statistiques en tant que yougoslaves. Après le démantèlement de l'état yougoslave, on les a enregistrés en tant que serbes, monténégrins ou macédoniens (Burri et al. 2010: 5). Les Albanais par contre s'identifient avant tout par leur langue. L'identification de ces gens en tant qu'albanais pose non seulement un problème d'identité propre mais également d'appartenance géographique. Déjà en ex-Yougoslavie, leur identité ethnique n'était pas reconnue et cette entité était désignée sous l'appellation «nationalité albanaise». Le terme «albanais» pour désigner les ressortissants yougoslaves de langue albanaise a ensuite été repris par les médias.

Une approche systématique de l'immigration albanaise en Suisse implique deux catégories bien distinctes: demandeurs d'emplois et requérants d'asile. Cette migration s'est développée en trois phases. L'afflux de migrants d'origine albanaise en Suisse a commencé dans les années 60. Les représentants de cette population de l'ex-Yougoslavie venaient en Suisse en tant que forces de travail. C'était des saisonniers zélés qui par leur engagement sur le marché suisse du travail pouvaient subvenir aux besoins de leur famille. Grâce à ce statut, ils pouvaient séjourner légalement en Suisse pendant neuf mois. Cette autorisation de travail devait être renouvelée d'année en année. Dans les années 70, les saisonniers les plus âgés avaient atteint le nombre d'années nécessaires

pour obtenir un permis de séjour régulier. L'obtention de ce statut leur a permis de faire venir leur famille en Suisse.
A la fin des années 90, cette catégorie d'immigrés représentait la plus grande partie des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Des auteurs d'origine slave confirment cette réalité tout en taisant la relation étroite avec l'évolution plus que discutable dans le pays et en taisant la vérité: on omet de dire qu'en réalité les albanais en Yougoslavie appartenaient, doux euphémisme, à une fraction de la société peu privilégiée (Boskovska 2008). De fait, ils étaient systématiquement exclus de la vie publique. Le taux de chômage dans leurs régions de résidence était nettement plus élevé que celui de l'ethnie slave qui, dans cet état fédéral, donnait le ton (v. Mihok 1996; ESI: 2002). En d'autres termes, ils étaient livrés à une répression étatique. Ces conditions déterminent la deuxième catégorie de l'immigration albanaise en Suisse : les requérants d'asile.
A la fin des années 80, le statut politico juridique du Kosovo en tant que province yougoslave a été révoqué. Les tensions issues des nouvelles conditions politiques ont engendré un nouveau type d'émigration. La répression croissante exercée par le régime de Milosevic, entre autre la suppression de l'enseignement en langue albanaise dans les écoles publiques du Kosovo et le licenciement de tous les employés du secteur public, a entraîné une nouvelle vague d'émigration. A noter qu'il n'existait alors pratiquement aucune entreprise digne de ce nom en ex-Yougoslavie dans le secteur privé. Ce sont principalement de jeunes kosovars qui voulaient fuir le service militaire dans la Serbie répressive qui arrivèrent les premiers en Suisse. La raison principale du choix de la Suisse était que leurs proches y étaient installés depuis des années. En l'espace de deux ans environ, ce sont près de 50'000 personnes issues du Kosovo qui ont demandé l'asile en Suisse. Cette immigration d'Albanais kosovars a connu son point culminant au moment de l'éclatement de la guerre dans leur pays. A la fin de la dernière décennie, ce statut a permis à environ 4'000 immigrants kosovars qui avaient déposé une demande d'asile au début des années 90 de s'installer en Suisse (SFH 2001: 1 f.; Burri et al. 2010: 25 ff.).
L'émigration d'Albanais en provenance de l'Albanie est relativement récente et négligeable en quantité. Elle a démarré peu après le changement

de régime au début des années 90 avec l'ouverture du pays et l'accès à l'économie de marché. Les raisons des demandeurs d'asile en provenance de l'Albanie sont souvent fondées sur une implication dans une querelle. Le deuxième plus important groupe de migrants de langue albanaise en Suisse provient de Macédoine. Selon des sources encore une fois albanaises, leur nombre correspondrait à environ 40'000 personnes. Il s'agit ici d'une migration d'ordre économique qui correspond, comme dans le cas de l'émigration kosovare, à une exclusion systématique des ressources sociales et matérielles dans le pays d'origine. Lorsqu'en 2010, le pays a pu bénéficier de la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le nombre de requérants d'asile issu de Macédoine a augmenté de 599 pourcents. Une grande partie des migrants a choisi la Belgique, quelques - uns la Suisse. Les raisons invoquées pour un asile économique étaient les conditions de vie précaires dans la patrie: chômage, manque de réseaux sanitaires, d'approvisionnement en eau, etc. Ils provenaient principalement des régions touchées par le conflit armé en 2001 (v. Sabani 2011). Cela s'applique également à la minorité albanaise en Serbie résidant dans la Vallée du Presevo.

Les statistiques suisses indiquent que le groupe de migrants de langue albanaise représente, avec 1,3 pourcents, la deuxième plus grande communauté linguistique de Suisse, il s'agit en fait de la plus importante population n'utilisant pas une des langues nationales. La langue étrangère la plus couramment pratiquée en Suisse est le serbo-croate (Ludi/Warlen 2005: 11). Si l'on tient compte du fait que ce groupe linguistique ne représente aucune unité ethnique, la communauté de langue albanaise vient en premier. Ce constat est d'autant plus évident en regard des tendances émancipatrices des fractions croates et bosniaques à l'égard des serbo-croates.

Ces constats ne facilitent pas la tâche lorsqu'il s'agit de décrire l'évolution de la communauté albanaise en Suisse. Les efforts méritoires de Burri et al. dans son étude sur la population kosovare en Suisse en sont un bon exemple (Burri et al. 2010: 6). Son existence est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de justifier le flou des données sur la question de l'immigration albanaise en Suisse. Selon les statistiques citées ci-dessus, 88,4 pourcents d'immigrés de langue albanaise résident dans la partie germanophone de la Suisse, 13,6 pourcent dans la partie francophone,

1,8 pourcent dans la partie italophone et seule une petite minorité de 0,1 pourcent dans la région rhétoromane (Ludi/ Warlen 2005: 11, 22). Voilà ce que l'on peut dire avec certitude sur les Albanais. Tous les autres aspects sociaux ne peuvent être interprétés qu'en relation avec l'émigration de l'ex-Yougoslavie. Il apparaît comme évident qu'ils se différencient de la problématique des autres groupes ethniques de l'ex-Yougoslavie, même si ici les précautions sont de mise.
En 2000, moins de 40 pourcent des citoyens de l'ex-Yougoslavie , dont bien sûr les Albanais qui étaient en Suisse depuis plus de cinq ans, occupaient des fonctions à responsabilité : cadres supérieurs ou moyens, agriculteurs ou artisans. La majorité d'entre eux, un peu plus de 60 pourcent, étaient ouvriers. 60 pourcent exactement de ces citoyens possédaient le permis de séjour C, environ 30 pourcent séjournaient à l'année avec un permis B, respectivement avec une autorisation de séjour N ou F. En ce qui concerne l'âge des migrants de l'ex-Yougoslavie, on compte 38 personnes de moins de 20 ans pour une personne en âge de retraite. 78 pourcent de cette catégorie sociale est mariée avec des enfants. 4,5 pourcent vivent seuls (Wanner 2004: 19 ff.).

La recherche sur la question des migrants du troisième âge

L'existence et le statut d'intégration des immigrés sont indissociables de la politique migratoire suisse et de son concept d'intégration. Y compris bien sûr celui des plus anciennes générations d'immigrés.

La politique migratoire suisse

En 1914, la proportion de la population étrangère en Suisse atteignait 15 pourcent, un chiffre jamais plus dépassé depuis lors. Ce chiffre est à mettre en relation avec la conjoncture économique régnant alors dans les domaines de l'immobilier et des chemins de fer. En grande majorité, cette immigration était composée de main d'œuvre italienne. Les immigrants allemands étaient plutôt attirés par de meilleures conditions de vie

et l'atmosphère libérale de la politique suisse. En 1940, la proportion d'étrangers en Suisse est redescendue à 5 pourcent (Levy 1997: 74).
Pour compenser le manque de main d'oeuvre dans certains secteurs, des accords ont été passés avec quelques pays après la deuxième guerre mondiale afin d'assurer l'approvisionnement de ces ressources. A noter que ces accords ne comprenaient que des séjours et des engagements limités dans le temps. Dans les années 50, la population étrangère a ainsi de nouveau augmenté. Il s'agissait encore d'une majorité de ressortissants italiens. Leur nombre, non seulement dépassait celui des allemands, mais il représentait 60 pourcent des étrangers en Suisse. Dans les années 60, ce sont les espagnols et les portugais, ainsi que les premiers contingents de l'ex-Yougoslavie et de la Turquie qui sont venus en Suisse. Suite aux débats publics et à l'introduction d'un quota d'immigration, l'immigration a été limitée à 17 pourcent. La majorité des immigrants était au bénéfice d'un travail. Ils étaient principalement occupés dans les secteurs du bâtiment, du textile et de la gastronomie.
La loi différencie quatre catégories d'immigrants: frontalier, saisonnier, séjour à l'année et étrangers installés dans le pays. Les premiers doivent – suivant leur nationalité – être domiciliés dans un pays frontalier de l'UE et travailler exclusivement dans une zone frontalière du pays. Les seconds peuvent habiter en Suisse mais sans leur famille. Ils peuvent travailler neuf mois en Suisse mais exclusivement dans le poste de travail figurant dans le permis de séjour qui leur a été délivré. Durant les trois autres mois, ils doivent séjourner hors de Suisse. Ceux qui peuvent séjourner à l'année ont également un permis de séjour qui peut être renouvelé d'année en année. Les étrangers installés dans le pays peuvent choisir librement leur lieu de séjour et de travail. La seule différence avec les citoyens du pays est qu'ils n'ont pas de droits politiques.
Diverses initiatives avec pour objectif le contrôle de l'immigration furent lancées. L'une des pierres d'achoppement de la politique d'immigration suisse est la constitution de la commission fédérale des étrangers. Celle-ci fonctionne en tant qu'instance qualifiée dans les discussions sur le thème de l'immigration. Elle a été mandatée pour permettre l'intégration des étrangers dans le système social de la Suisse en tenant compte de tous les aspects de la vie sociale. (Levy 1997: 74 f.; Kobi 2008: 55 ff.).

L'article 4 de la constitution fédérale ayant trait aux étrangers et qui est entré en vigueur en 2008 fait référence pour tous les acteurs impliqués dans l'intégration des immigrés en Suisse. Cette loi doit permettre aux étrangers et étrangères une meilleure intégration et de pouvoir prendre part à la vie économique, sociale et culturelle. Elle postule que l'intégration est un processus réciproque et en appelle à une ouverture de la population suisse. Suivant la loi, l'un des devoirs des immigrés et immigrées est l'apprentissage de la langue nationale du lieu de résidence.

Bases théoriques

Les débats sur l'intégration dans le cadre de la recherche sur la migration et dans les médias germanophones en général ont été largement influencés par le sociologue allemand Hartmut Esser. Sa thèse est la suivante : l'intégration n'est possible que s'il y a assimilation.
Dans son expertise pour la commission indépendante de l'immigration dans le cadre de l'intégration des immigrés dans la société d'accueil, il tient le même discours: «L'intégration sociale dans la société d'accueil ne peut se faire que… sous la forme d'une assimilation» (Esser 2001: 36). Dans son texte, Esser exprime clairement les fondements de sa conviction. Assimilation signifie pour lui «harmonisation des groupes ethniques étendue sur plusieurs générations» (ebd. 2001: 18). Cette thèse a suscité de grands débats et des controverses, essentiellement sur l'aspect incontournable de l'assimilation. De son côté, Esser avait souligné que sa conception de l'assimilation était purement descriptive et qu'il parlait d'une tendance à l'assimilation au fil des générations (Kobi 2008: 60 f.). Le type d'immigré que Esser utilise comme objet dans sa thèse est celui au bénéfice du séjour à durée indéterminée. Une approche d'autres formes d'immigration demanderait une étude plus approfondie. La perspective transnationale devrait être traitée dans cette optique. Celle-ci s'est mise en place dans les années 90 et a été identifiée par Glick-Schiller et son équipe de recherche (v. Dahinden 2009: 17). Le postulat de départ est que les immigrés peuvent entretenir des relations avec le pays d'accueil et avec le pays d'origine. Les immigrés organisent leur vie « entre deux, voire plusieurs cultures », relève succinctement Frank Kalter (Kalter

2003: 327). Cela peut s'exprimer sous différentes formes : entretien d'une correspondance, exploitation d'un soi-disant Ethnic Business, engagement dans le cadre d'une association, etc. Plutôt qu'un vieux phénomène, la transnationalité offre une autre perspective. Tant des études américaines que suisses démontrent que seule une minorité de migrants sont actifs sur le plan transnational. Elles suggèrent que c'est un privilège de personnes instruites, mariées, naturalisées et de celles qui vivent dans l'émigration depuis un certain temps. A noter que les indigènes peuvent aussi être actifs au plan transnational: en Suisse, 14% du réseau relationnel des personnes sans arrière plan migratoire est composé de contacts ne vivant pas en Suisse. Ce fait est relevé par Dahinden dans une étude neuchâteloise. L'intégration peut se développer simultanément au niveau transnational et local. On peut être intégré dans des espaces transnationaux tout en participant à la vie locale (Dahinden 2009: 18f.).
Dans le cadre d'une discussion théorique sur le thème des migrants du troisième âge, il y a un aspect dont il faut tenir compte: nombre d'auteurs qui se sont penchés sur ce thème ont reconnu la relation étroite entre la perspective d'un retour et les réseaux de relations interethniques (Kobi 2008: 65). Dietzel-Papakyriaku postule que l'intégration sociale des migrants du troisième âge ne peut se faire qu'en liaison avec l'appartenance ethnique (1993: ff.).

Etat des recherches

Si l'on considère une bibliographie ayant trait aux personnes du troisième âge, on peut ressortir trois approches en rapport avec notre thématique: la situation socio-économique, l'état de santé et l'influence des générations précédentes. On peut ensuite différencier les études qui traitent des personnes âgées en général de celles qui ont pour objet les migrants (vgl. CFM: 88 ff.).
Les travaux qui traitent le thème des personnes du troisième âge, respectivement des migrants du troisième âge, sont issus de différents domaines de recherche: travail social, sociologie, gérontologie, ethnologie, sciences éducatives. Aux Etats-Unis, la question des immigrés du troisième âge a déjà été abordée dans les années 60. Dans l'espace

européen, le thème est devenu actuel dans les années 70, au début, surtout en France. En Allemagne, la recherche s'y est intéressée au milieu des années 80. Les premiers travaux sur le thème des personnes du troisième âge, respectivement des migrants du troisième âge en Suisse, ont vu le jour dans les années 90. Les premiers acteurs et auteurs des publications dans ce domaine en Suisse sont Pro Senectute, la Commission fédérale pour l'immigration, le Pourcent culturel Migros et le Fond national suisse.
A noter que les médias suisses se sont penchés depuis un certain temps déjà sur la problématique des immigrés du troisième âge. On admet en général que le thème des migrants du troisième âge a, jusqu'à maintenant, été abordé de manière purement descriptive. L'une des conclusions qui ressort de ces études est que les migrants du troisième âge composent une masse hétérogène en rapport avec la durée de leur séjour dans le pays d'accueil, leur situation socio-économique, l'état de santé, le statut de séjour, le pays d'origine, la perspective d'un retour, etc. Il ressort de ces travaux que les immigrés du troisième âge sont dans une situation financière plus précaire que les personnes du troisième âge du pays. Le même constat peut être fait sur le plan de leur état de santé, particulièrement pour le groupe des immigrés de l'ex-Yougoslavie.
En Suisse, on reconnaît une corrélation entre la durée du séjour et des séquelles psychiques. Il est également reconnu que l'injustice sociale a des conséquences sur la santé. Le retour demeure en point de mire même pour ceux où cela paraît impossible. La plupart des migrants du troisième âge passent malgré tout une grande partie de leur temps dans leur patrie. Les vieux immigrés dans le besoin ne peuvent pas compter sur un soutien inconditionnel des membres de leur famille. Par la force des choses, ils ne peuvent fonctionner qu'au travers de leur propre réseau ethnique sans accès avec d'autres réseaux interethniques. La plupart des contacts des immigrés du troisième âge se compose d'affinités accumulées dans leur vécu. Ils sont dépendants d'un très petit potentiel de personnes prêtes à les aider. Les travaux font état du faible recours des immigrés du troisième âge aux services du système social; cela n'est en général le cas que lorsque les ressources familiales ne suffisent plus. Ce renoncement aux services sociaux n'est pas seulement du à une absence de besoin mais avant tout à une incompatibilité avec leur origine culturelle ainsi qu'un manque

d'information, la barrière des langues et les mauvaises expériences avec les institutions (Kobi 2008: 29 ff.).
Les groupes de migrants pris en compte dans ces études sont italiens, espagnols, portugais, turcs et ressortissants de l'ex-Yougoslavie de langue maternelle serbo-croate. Le groupe des migrants albanais n'a pratiquement jamais été l'objet d'une étude systématique de ce type.

Présentation de l'étude

Pour la présente étude, nous avons pris comme base les interviews réalisés avec des personnes du troisième âge appartenant au groupe des migrants de langue albanaise en Suisse en relation avec leur statut socio-économique, leur situation de santé et leur relation avec les autres ainsi que leur position vis-à-vis des organisations et des institutions suisses. Les participants à cette enquête sont désignés en tant qu'albanais, comme ils se reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes. Au total, nous avons pris en compte 12 interviews. Un, respectivement, deux entretiens n'ont pas été retenus du fait qu'ils ne remplissaient pas les conditions de l'étude.
Le premier critère lors de la recherche des partenaires de discussion était la langue maternelle albanaise. Une autre condition pour correspondre au concept de travail était l'âge: les personnes interrogées devaient avoir plus de 60 ans. Enfin par souci d'équité envers le thème et son questionnement, les personnes interrogées devaient être pensionnées – en retraite ordinaire ou anticipée.
Les personnes interrogées sont issues de différentes régions de l'ex-fédération yougoslave, ce qui correspond approximativement à l'ensemble de la population albanaise en Suisse: Kosovo, Macédoine et Vallée du Presevo. Aucune des personnes interrogées ne vient d'Albanie. La plupart vivent en Suisse allemande et quatre en Suisse romande. Parmi les personnes interrogées, onze sont de confession islamique, une seule catholique chrétienne. Malheureusement, l'enquête ne porte que sur des personnes de sexe masculin. Cela est du au fait que l'on ne rencontre pratiquement jamais de femme dans la vie migratoire albanaise qui ait plus de 60 ans avec un parcours professionnel derrière elle. Il est à noter

aussi que les femmes de migrants sont venues plus tard en Suisse et qu'on leur a dévolu le rôle traditionnel de femme au foyer (v. SFH 2001). La plus jeune des personnes interrogées a 60 ans et la plus âgée 83.
Les interviews sont basées sur un fil conducteur. Raison pour laquelle les mêmes thèmes n'ont pas été abordés avec toutes les personnes interrogées. Les entretiens ont été réalisés en face-à-face et ont été enregistrés. Leur durée totale est de 10,2 heures. L'interview la plus courte a duré 34 minutes, la plus longue 1,2 heure. Les interviews se sont déroulées principalement dans les associations où se retrouvent les retraités. Seuls quelques entretiens ont été réalisés au domicile de la personne interrogée.
L'exploitation des déclarations et des données des personnes interrogées a été faite sur la base d'un processus conventionnel issus des méthodes qualificatives de la recherche sociologique (cf: Lamnek 1995). On ressort tout d'abord les différents paramètres pour ensuite les classer d'après une analyse arbitraire dans les différents blocs thématiques. Ceux-ci composent les différents chapitres de ce rapport. L'analyse du contenu des textes définit une sorte de systématisation des différents paramètres retenus. Les déclarations ou les expériences des personnes interrogées sont ensuite classées dans les différentes catégories en fonction des critères retenus.
L'étape suivante consiste à quantifier le nombre de cas inhérents à ces différentes catégories. Les déclarations des personnes se déroulent en parallèle. Ces expériences, brièvement racontées, sont relatées indépendamment de leur signification statique. Des déclarations plus longues sont présentées en marge de l'étude. A la fin de cette partie empirique du travail, le destin d'une expérience migratoire est présenté selon le modèle des paramètres utilisés dans les destins d'autres migrants (v. Walter 2009).
Les entretiens se sont déroulés en langue albanaise. Les personnes interrogées ont été assurées que leur identité ne serait pas dévoilée.

Expériences vécues par des Albanais du troisième âge en Suisse

Le présent chapitre est consacré aux résultats des interviews avec les immigrés albanais du troisième âge en Suisse. L'approfondissement des paramètres retenus a donné lieu, en relation avec la réalité helvétique, aux blocs thématiques suivants: données socio-démographiques, situation économique, état de santé, relations avec la famille et les proches, activités sociales et loisirs, relations avec le pays d'origine, dilemme autour d'un possible retour. Le chapitre se termine par l'exposition plus approfondie d'un cas.

Description socio-démographique

La plus longue durée de séjour est celle d'un des interviewés qui est venu en Suisse en 1967. «L'arrivée en Suisse a été arrangée par l'office du travail au Kosovo...», explique-t-il. Les deuxième et troisième plus anciennes arrivées en Suisse parmi les personnes interrogées ont suivi en 1970 et 1971. Un autre est venu seulement deux ans plus tard en Suisse. Deux partenaires de discussion ont rejoint la confédération helvétique en 1977. Deux parmi les personnes interrogées, indiquaient deux dates d'arrivée: 1978 et 1984, respectivement 1981 et 1989. «Je voulais quitter la Suisse mais ce n'était pas encore le moment», raconte l'un d'eux. L'autre était impliqué dans une affaire politique et a dû séjourner en prison en Yougoslavie en tant qu'objecteur de conscience. Les autres années marquantes d'arrivées en Suisse sont 1983, 1985, 1987 et 1995.
Les années de naissance des personnes interrogées sont les suivantes: 1940, 1930, 1950, 1937, 1949, 1952, 1952, 1953, 1949, 1951, 1946, 1945. Parmi les interviewés, sept proviennent du Kosovo, quatre de Macédoine et un de la Vallée du Presovo en Serbie du sud. Seule une des personnes interrogées s'est fait naturaliser en Suisse et une autre a entrepris des démarches dans ce sens. Dans les deux cas, il s'agit de double nationalité. Tous les autres interviewés sont au bénéfice d'un permis de séjour C.

Huit, parmi les personnes interrogées, n'ont suivi que l'école primaire et se sont arrêtées après la quatrième année obligatoire. L'une d'elle déjà après trois ans de scolarité. Une autre est pratiquement analphabète – elle ne sait ni lire ni écrire. Un des interviewés a fréquenté une école secondaire qui lui a permis de faire des études et obtenir l'équivalent en Suisse d'une maturité professionnelle. Un autre a terminé ses études dans une haute école pédagogique. La plus haute distinction étant un parcours universitaire achevé en sciences littéraires.

Plusieurs parmi les personnes interrogées ont pu suivre des formations complémentaires ou des cours spécialisés dans un domaine ou de telles opportunités leur ont été proposées, ne serait-ce qu'un cours de langue. Trois des personnes interrogées ont pu suivre des cours dans le cadre d'offices régionaux de placement: dans un cas, il s'agissait de la gestion des finances; dans les autres cas, il s'agissait d'apprendre à se présenter pour un emploi et d'améliorer ses connaissances de la langue du pays. L'un de ces derniers a pu obtenir dans ce cadre un certificat de machiniste qui devait lui permettre d'avoir une meilleure place de travail. Un autre a aussi pu faire un examen de machiniste dans le cadre de son travail. R. s'est vu proposer une formation en tant que sommelier qu'il a cependant décliné. A ce moment-là, il pensait qu'il allait bientôt quitter la Suisse, ce qui n'a pas été le cas. B. a pu profiter d'une offre de formation en tant que maçon ce qui a considérablement augmenté ses chances de trouver un meilleur travail et d'augmenter son revenu. J. a pu suivre trois mois de cours à l'école Bénédicte et d'autres cours de langue moins poussés.

Les personnes interrogées ont acquis leurs connaissances de la langue du pays au travers des contacts avec les gens, mais avant tout dans le contexte professionnel. Trois des personnes avec qui ce thème a été abordé n'étaient pas en mesure de donner une appréciation de leurs connaissances linguistiques. Les huit autres personnes ont estimé leurs connaissances sur une échelle allant de un pour des connaissances insuffisantes à six pour excellentes. Les notes : deux fois deux à trois, trois fois la note trois, deux fois trois à quatre et une fois la note quatre.

En ce qui concerne les domaines de travail où les interviewés étaient actifs, c'est le bâtiment qui revient le plus souvent. Parmi eux, cinq ont travaillé exclusivement sur le chantier. Trois autres de ces migrants albanais ont

également travaillé sur des chantiers. Seuls trois des intervenants ont travaillé dans d'autres branches. Les autres métiers et branches : chauffeur, mécanicien de locomotive, agriculture, culture maraîchère, gastronomie. A l'exception de monsieur J. qui a travaillé dans le journalisme, tous les autres ont exercé des professions sans qualification. Monsieur J. n'a été actif que dans les médias liés à la migration et principalement en tant qu'indépendant.

Situation économique

Cinq sur douze des migrants albanais interrogés sont au bénéfice d'une retraite ordinaire. Deux vont obtenir ce statut dans quelques mois, d'ici là, ils sont soutenus par l'assurance invalidité. K. a travaillé le plus longtemps sur le chantier et il avait 59 ans lorsqu'il est tombé d'un échafaudage. Il devait partir en retraite anticipée une année plus tard mais tout a été chamboulé - tant au plan de la santé que de ses projets. Il a dû se faire soigner très longtemps. Lors du bilan médical après son accident, on a découvert qu'il souffrait aussi d'une tumeur. Après son rétablissement, il a du se mettre à la recherche d'un travail. Il a finalement obtenu le soutien de l'assurance invalidité à 75 % et prochainement il touchera à 65 ans la pension AVS. Cinq des personnes interrogées sont au bénéfice d'une préretraite qu'ils ont obtenue à 60 ans en raison de leur activité dans le secteur du bâtiment. Depuis combien de temps ils possèdent ce statut varie d'une personne à l'autre [(1)]: trois sont à la retraite depuis une année, deux bénéficient de ce statut depuis deux ans, trois depuis quatre ans, un possède le statut de retraité depuis 18 ans, deux depuis dix ans et le dernier touche une pension depuis 12 ans.
Tous les interviewés, sauf un, affirment qu'ils gagnent moins ou beaucoup moins que lorsqu'ils étaient actifs. Pour ceux qui ont bénéficié d'une retraite anticipée, la pension se monte à 80 % de leur salaire en raison de leur activité dans le bâtiment. Mais il s'agit aussi de relativiser. F. était le plus souvent payé à l'heure. Autrefois il travaillait jusqu'à 300 heures par mois dans le génie civil. «Il n'y a aucune comparaison avec ce que je reçois maintenant », dit-il.

[1] *La durée de ce statut est en relation avec le moment de l'interview*

Les autres participants à l'enquête indiquent qu'ils ne touchent que 50 % de leur ancien salaire. Certains sont disposés à communiquer les chiffres exacts. Le plus âgé des retraités touche 3'300 francs suisses par mois. Il vit seul avec sa femme, mais ses enfants le soutiennent financièrement. Un autre indique également 3'300 francs suisses comme pension. «Ce sont 2'000 francs de moins que lorsque je travaillais encore», ajoute S. qui vit également seul avec sa femme dans un appartement. N. en revanche prétend qu'il touche presque autant avec la pension qu'avant. Il travaillait comme jardinier dans un hôpital où les prestations sociales étaient d'un excellent niveau. Lorsqu'il a pris sa retraite à 63 ans il possédait 288'000 francs sur sa caisse de pension. «La différence entre mon salaire et ma pension se montait à environ 200 francs suisses», déclare N.
Les personnes interrogées sont unanimes pour dire que les dépenses sont restées les mêmes depuis qu'elles sont pensionnées. Dans certains cas, elles ont même augmenté. «Il me reste à peine 200 francs à la fin du mois», déclare B. Un autre reconnaît qu'il a trop peu d'argent pour subvenir à ses besoins. Au moins deux des participants reconnaissent que les dépenses sont supérieures aux rentrées. Ils utilisent maintenant plus souvent la voiture.
Deux autres interviewés disent renoncer à la voiture pour des questions financières. Presque tous déclarent qu'ils ne mangent jamais à l'extérieur, qu'ils ne sortent pas au cinéma ou ailleurs et que ce n'est que de cette manière qu'ils peuvent vivre de leur rente.
Dans six cas, la femme ne travaillait pas. Un seul migrant peut affirmer que sa femme travaillait aussi. Quatre parmi ces migrants albanais vivent seuls avec leur femme dans des appartements de 4½, 2, 2½ et 3 pièces. N., qui est veuf depuis quatre ans vit tout seul dans un appartement de 2½ pièces. Les autres personnes interrogées vivent avec leurs épouses et au moins un enfant. Il s'agit toujours des fils et dans deux cas, ils sont célibataires et sans enfants. La composition des ménages est la suivante: cinq personnes dans un appartement de 3 pièces pour 64 mètres carrés, cinq personnes dans un appartement de 5½ pièces, trois personnes dans un appartement de 5½ pièces, trois personnes dans un appartement de 3½ pièces, trois personnes dans un appartement de 3 pièces et cinq personnes dans un appartement de 5½ pièces. Monsieur K. est marié, il a cinq

enfants, mais il vit depuis 42 ans dans un petit appartement d'une pièce. Il n'a pas fait venir sa famille en Suisse. «Je dois souvent emprunter de l'argent à mes amis», reconnaît-il. F. ne devait jamais se faire de soucis au niveau de l'argent ou s'il pourrait payer ses factures à la fin du mois. «Finalement je partage l'appartement avec mon fils, il travaille et nous avons un budget commun», raconte-t-il. Il ajoute «mais même sans la contribution de mon fils je m'en sortirais».

Trois participants reçoivent des prestations complémentaires. «Mon salaire de base se situe à 298 francs, la différence aux 4'500 francs vient des prestations complémentaires», rapporte R. Pour monsieur K. les 2'500 francs de son revenu se décomposent de la manière suivante: 1'000 francs suisses de l'assurance invalidité, 800 de la Suva et 500 francs de la caisse de pension. J. est dans une situation similaire: sa pension se monterait à 290 francs suisses. Il reçoit 600 francs suisses pour être naturalisé dans le canton, «le reste provient des prestations complémentaires».

Aucun de ces migrants albanais du troisième âge ne peut prétendre à une assurance vie dont ils pourraient profiter à l'âge de la retraite. Deux d'entre eux en avaient une mais ils ont du se la faire rembourser. S. qui a dépendu pendant un certain temps du bureau social a été obligé de racheter son assurance pour subvenir à ses besoins.

La moitié des participants à l'enquête bénéficie des subsides de l'assurance maladie versés par le canton. «Plus depuis cette année», dit l'un des interviewés. Deux autres déplorent que depuis cette année ils reçoivent nettement moins de subsides pour l'assurance maladie. Une des personnes n'a jamais déposé de demande de subside. Un autre confondait l'aide aux primes d'assurance avec le changement de caisse maladie. Cinq des migrants décrivent comment ils sont assurés. Cinq parmi les personnes interrogées savent qu'elles ne possèdent qu'une assurance de base. Deux autres savent qu'elles ont aussi une assurance complémentaire auprès de leur caisse maladie.

Situation au plan de la santé

Les déclarations des interviewés concernant leur santé ont de quoi surprendre. A. qualifie sa situation de santé en général comment étant «supportable». De fait, il a dû arrêter de travailler il y a déjà plusieurs années à cause d'un infarctus. Maintenant, il a des problèmes de circulation du sang. Son plus gros problème de santé est un problème au niveau des articulations. «Les médecins parlent en général d'arthrose», dit-il. Il ne va pas régulièrement chez le médecin, par contre il suit des cures. A. se déplace avec des béquilles.

J. est content de sa vie. Il a subi trois implantations de bipasses. Il doit se rendre trois à quatre fois par année chez son médecin et il prend régulièrement ses comprimés pour le coeur. V. souffre d'hypertension et a des douleurs aux articulations. Il a dû se faire opérer d'un genou. Il doit prendre cinq pilules, dont une contre des problèmes de prostate.

«Satisfaisante» déclare un autre participant lorsqu'on lui demande de parler de son état de santé. Il dit qu'il ne souffre d'aucune maladie chronique. E. ne va trouver son médecin que lorsqu'il a besoin de ses pilules contre l'hypertension. A cette occasion, il passe également un check up. Ses dépenses médicales se situent à environ 700 à 800 francs suisses par année.

La prochaine catégorie concernant l'état de santé s'intitule: «ça va». K. entend par là son diabète pour lequel il doit aller tous les deux mois chez le médecin. Il prend régulièrement ses pilules. Pendant 27 ans, K. n'est jamais allé chez le médecin jusqu'au jour où il a eu son accident de travail où il s'est blessé à la colonne vertébrale et où on a aussi découvert une tumeur. R. dit un peu la même chose alors qu'il a touché une rente d'invalidité à cause d'une hernie discale. Il doit ménager son dos et prendre régulièrement des pilules.

F. qualifie son état de santé de bon. Ce n'est que cette année qu'il a du aller trois ou quatre fois chez le médecin. Deux orteils se sont allongés en raison des charges portées. Avant il n'allait que très rarement chez le médecin. Il ne prend aucun médicament. N., 73 ans, se met dans la même catégorie. Il s'est fait opérer un oeil il y a quelques années. Il dit que c'était «une petite chose». Maintenant, il va tous les six mois pour un

contrôle chez son médecin. Il ne prend pas de médicaments. B. qualifie aussi son état de santé de bon. Agé de 83 ans, il a eu deux opérations du coeur – la première en 2008 et la deuxième l'année dernière.
Deux parmi les personnes interrogées qualifient leur état de santé de très bon. Ils n'ont pas de maladie chronique et ne prennent pas de médicaments. P. est âgé de 76 ans et ne va chez le médecin que tous les dix ans. S. qui a 15 ans de moins que lui fait chaque année un check up.
Huit des retraités questionnés se rendent seuls chez le médecin. Deux autres participants n'ont en principe pas besoin d'être accompagnés. Cela n'est nécessaire que dans certains cas: lorsque la situation est sérieuse, ils ont besoin de quelqu'un pour traduire.

Relations avec la famille et les proches

Cinq des participants ont fait venir tous leurs enfants en Suisse et ils habitent proches les uns des autres. Sept d'entre eux vivent séparés, une partie des enfants vit en Suisse, les autres ont dû rester au pays. En tout cas, tous les migrants albanais interrogés ont, en plus des enfants ou une partie de ceux-ci, d'autres parents ou proches en Suisse: frères et sœurs, cousins, petits-enfants, belles-sœurs ou beaux-frères. N. affirme que «mon patronyme est de loin le plus répandu de Suisse». Il ajoute: «Il est impossible de faire une petite promenade là où je vis sans rencontrer quelqu'un d'entre eux». De fait c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles ils sont venus précisément en Suisse.
A la question de savoir à quelle fréquence on voit ses proches, «une fois par semaine», est la réponse la moins souvent mentionnée. K. est le seul qui n'a pas sa femme et ses enfants en Suisse. Cependant son frère, un neveu et un cousin vivent en Suisse. C'est aussi en partie le cas pour E. Ses filles vivent en Suisse mais pas ses fils. Pour trois des personnes interrogées la réponse est «plusieurs fois par semaine »; à noter qu'il ne s'agit que de la deuxième fréquence des rencontres. La réponse des trois autres intervenants est «tous les jours». «Plusieurs fois par jour », dit S. à propos de ses rencontres avec son fils. Il ne s'agit là que des réponses de ceux dont les enfants ne vivent pas à la maison.

Pour six des personnes interrogées, les relations avec les enfants et les proches sont un lien émotionnel primordial. «C'est le plus grand bonheur quand nous sommes ensemble», raconte A. Un soutien financier réciproque n'est pas exclu. Cinq autres participants parlent d'une expérience similaire. «Nos enfants nous invitent presque chaque jour pour le repas du soir», raconte P. et il poursuit en disant: «Les enfants paient toujours nos vacances sans que nous le leur demandions. Ils savent que nous ne pourrions probablement pas nous en tirer seuls avec notre revenu». Pour six autres migrants, la relation avec les enfants et les proches est absolument émotionnelle. «Très souvent nous sommes invités par nos filles pour manger dehors ou aller au cinéma» rapporte J. tout en ajoutant : «Quand elles vont faire des courses elles achètent parfois aussi des choses pour nous».

Engagement et loisirs

Parmi les migrants interrogés, cinq se rendent régulièrement à la mosquée qui est pratiquement une association islamique albanaise. Ils indiquent qu'ils sont croyants et que c'est comme une bénédiction que cette possibilité existe. «Pendant 20, j'ai été obligé de prier dans une mosquée turque. Je suis très heureux que nous ayons maintenant ce genre de centre albanais», rapporte P.

Un autre interviewé parle de son engagement et de ses coreligionnaires en faveur d'espaces plus grands et mieux aménagés pour l'association islamique. De la sorte, ils désirent attirer les jeunes à la mosquée parce qu'ils ne doivent pas dilapider leur temps libre.

Ces cinq personnes sont les seules parmi les interviewés à être pratiquants. «Je suis sceptique envers les non croyants. Quand on a une croyance – peu importe laquelle – c'est tout à fait différent», explique K. Les autres participants croient en Dieu mais ne pratiquent pas la religion.

Cinq des personnes interrogées ont fait partie ou font encore partie d'un syndicat. V. a démissionné du syndicat à la fin des années 80 parce qu'il avait l'impression qu'il payait sa cotisation de membre pour rien. Il n'a jamais profité des prestations de service du syndicat. S. prétend qu'il

n'avait pas besoin du syndicat tant qu'il était soutenu par la fondation Far. En plus, il était alors au bénéfice de l'assurance sociale. «A ce moment-là chaque sou comptait», explique S. Le troisième a eu une altercation avec un secrétaire syndical. Suite à cela, il a résilié son appartenance au syndicat.

N. a fait partie d'un club d'échec durant de nombreuses années. «J'ai même été champion» raconte-t-il. L'association a été dissoute et maintenant il n'est plus qu'un passionné des échecs. J. de son côté est membre d'honneur de plusieurs sociétés pour son engagement social. Il n'est membre actif que dans une seule organisation albanaise suisse qui s'engage dans le domaine de la formation.

Ces retraités albanais passent beaucoup de temps avec leurs amis et connaissances. Ils ont aussi des contacts avec les autres, des anciens collègues de travail par exemple, mais seulement à l'occasion. «Nous buvons un verre ensemble et c'est à peu près tout», dit-on. Ils entretiennent aussi des relations avec leurs voisins, des suisses en général. Pour tous les interviewés, la fonction première des relations avec les amis albanais est l'échange. Dans trois cas, on évoque également le soutien réciproque, financier aussi. K. avoue qu'il doit parfois emprunter de l'argent à ses amis.

La télévision est un autre pôle d'intérêt des interviewés, aussi pour passer le temps. E. passe plus de cinq heures par jour devant la télévision. Tous sans exception, en font mention. Trois des personnes interrogées sur le sujet disent regarder pratiquement uniquement la télévision albanaise. Quatre parmi les personnes interrogées estiment la proportion entre télévision albanaise et allemande à 80 contre 20 pourcent. Pour trois des intervenants, celle-ci est 70 contre 30 pourcent. Un seul indique une proportion assez équilibrée : 60 contre 40 pourcent. Seuls trois de ces migrants font mention des journaux et des magazines dans leur rapport aux médias. Ces derniers ont même la priorité pour J.

Relation avec le pays d'origine

Toutes les personnes interrogées sont en contact avec les proches, la parenté et les amis restés au pays. Ils communiquent entre eux par téléphone mais aussi par le biais des nouveaux médias. «C'est évident!», dit S., en ajoutant «mais ils sont de moins en moins nombreux». «Les amis d'alors n'existent presque plus », rapportent deux autres migrants albanais du troisième âge.

Deux des interviewés ne vont qu'une fois par année dans leur pays d'origine. Ils y passent quatre à six semaines, respectivement un mois. Cinq autres interviewés disent aller deux fois par année dans leur patrie et y rester quatre semaines. Parmi eux, deux y séjournent même plus longtemps – jusqu'à quatre mois. Deux autres personnes se rendent deux à trois fois dans leur pays d'origine. Ils restent jusqu'à huit semaines. L'un d'eux qui n'a pas pu faire venir sa famille en Suisse s'y rend environ toutes les six semaines et reste une à deux semaines dans sa patrie.

Une des caractéristiques des migrants albanais est la maison; elle est placée très haut dans la hiérarchie des objectifs de vie. Presque tous interviewés possèdent une maison dans leur pays d'origine. La majorité des personnes interrogées l'a construite après l'émigration en Suisse. C'était, avec l'acquisition de terres, un de leurs principaux objectifs déjà avant l'émigration.

De leur point de vue, la plupart des migrants avaient plus ou moins atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé en venant en Suisse. P. a pu acheter 12 hectares de terrain. Il a fait neuf fois le pèlerinage à la Mecque. «Pour tous mes ancêtres», précise-t-il. Il va de soi qu'il a aussi pu construire une nouvelle maison. «Tout cela grâce à la Suisse», fait remarquer P. «Au lieu des quatre hectares que j'avais planifiés au départ, j'ai pu acheter sept hectares de terres», rapporte N. Grâce à son engagement en Suisse, il a même pu construire une maison pour chacun de ses trois frères.

Un autre a commencé à construire sa maison en 1986, mais il n'a pu achever les travaux que récemment. Il avait du contracter des crédits auprès des banques suisses à plusieurs reprises, mais il a tout remboursé. Aujourd'hui, il préférerait vendre sa maison et quitter définitivement la Macédoine. Il est très déçu par l'élite politique du pays.

Cinq des personnes interrogées n'ont pas pu construire une nouvelle grande maison dans leur pays d'origine. Deux d'entre eux ont pu gagner leur liberté en fuyant le régime répressif de Milosevic. Trois autres personnes disent qu'elles ont pu améliorer leur standard de vie et permettre à leurs enfants de poursuivre des études. Les enfants de l'un des interviewés ont pu achever leurs études dans une université suisse.

La question sans réponse

«Et qu'en est-il d'un éventuel retour?», telle est la question qui met dans l'embarras tous les migrants albanais interrogés dans le cadre de cette étude. Deux y répondent par une autre question. «Et qu'est-ce que je ferais là-bas tout seul?», rétorque A. «Où est-ce que j'irais ? Avec qui resterais-je là-bas?», réplique R. Deux autres interviewés répondent: «J'ai toutes mes connaissances ici…». Ces réponses correspondent dans l'évaluation à un «non» indéterminé. La réponse de B. entre aussi dans cette catégorie de «non». Il vit avec son fils de 36 ans qui est physiquement fortement handicapé. Il a de la peine à bouger et à parler. Il est en chaise roulante et ne peut communiquer que par l'intermédiaire d'un ordinateur spécial qui a été financé par l'assurance invalidité et qui a coûté une fortune. Au Kosovo, les conditions qu'implique une telle vie n'existent pas.
Sur cette question, V. livre une réponse plus nuancée: «J'ai rempli ma mission et quand mon fils sera prêt nous pourrons quitter la Suisse». S. y répond un peu de la même manière: «J'aimerais vraiment bien quitter la Suisse mais je n'ai pas de parenté au Kosovo. «Je n'ai qu'un seul fils et il vit ici». A l'exception de deux cas, tous les enfants possèdent la nationalité suisse.
Deux des personnes interrogées aimeraient bien quitter la Suisse définitivement – ils le désirent vraiment. «C'est sûr que j'aimerais quitter la Suisse », confirme E., et il ajoute: «mais je ne peux pas le faire». S'il quittait officiellement la Suisse, il ne toucherait pas de rente au Kosovo parce qu'il n'existe pas d'accord au niveau des assurances sociales entre la Suisse et le Kosovo. Il ne l'a appris qu'au moment où il avait déjà planifié son départ. Après que le Kosovo s'est libéré de la fédération yougoslave, respectivement de la Serbie et du Monténégro, le pays aurait du conclure

un nouveau contrat avec la Suisse. Le délai pour la conclusion a expiré le 10 décembre 2010. Pour des raisons que j'ignore, cet accord n'a pas vu le jour. «Je ne peux pas quitter la Suisse pour le moment parce je ne recevrai simplement pas de rente au Kosovo», dit E. pour expliquer sa situation. K. aimerait aussi quitter la Suisse si cela était possible. Mais il ne voit pas d'issue: toute sa famille vit au Kosovo. Il a vécu 40 ans en Suisse sans sa famille. Il ne veut pas que ses enfants émigrent; maintenant il regrette sa décision de ne pas les avoir fait venir en Suisse. «J'aimerais enfin pouvoir vivre avec ma famille», dit-il.

Il existe un autre indice indiquant la priorité donnée à un éventuel retour au pays. Aucun des migrants sans perspective de retour ne thématise la problématique d'un accord au plan des assurances sociales avec la Suisse.

Seul un des interviewés pensait rester assez longtemps en arrivant en Suisse: quatre ou cinq ans. «Pour une durée indéterminée», dit l'un d'eux qui a du émigrer pour des raisons politiques.

Deux des interviewés ont quitté la Suisse après une, respectivement deux saisons. Ils ne supportaient pas de vivre loin de leur famille et de leur pays.

Le dilemme des albanais du troisième âge

Lorsqu'on leur demande quels étaient les problèmes auxquels ils étaient confrontés en rapport avec l'âge et quelles étaient leurs attentes et leurs exigences vis-à-vis du système ou de la société, ils ne donnent pas de réponse concrète.

En général les interviewés disent qu'ils peuvent s'arranger avec n'importe quelle situation. Ce sont plutôt les enfants qui s'occupent du travail administratif ou qui remplissent les formulaires que l'on reçoit et qu'il faut déposer de temps en temps en Suisse. «C'est ma fille qui s'occupe de ça depuis 27 ans», dit B. Avant c'était soit un ami, l'épouse suisse d'un ami ou encore un monsieur bienveillant au kiosque du village qui s'occupaient de ces choses-là.

Dans certains cas particuliers, d'autres s'étaient adressés au syndicat ou à l'assurance de protection juridique. En ce qui concerne la déclaration

d'impôts, ils la faisaient remplir contre un petit dédommagement par quelqu'un qui s'y connaît. «En Suisse tout est bien organisé», dit F.
Dans les déclarations de trois des personnes interrogées, on perçoit une sorte de sentiment d'impuissance qui les travaille parfois. Ils aimeraient pouvoir travailler, faire quelque chose – mais très vite ils reconnaissent leurs limites. P. aimerait attaquer le pays qui l'a forcé à émigrer en Suisse; B. aimerait bricoler quelque chose car il a été menuisier; F. aimerait faire un long voyage à vélo mais les forces lui manquent. Ils devaient renoncer à leurs ambitions.
Les déclarations de ces migrants albanais peuvent parfois prendre des contours métaphysiques. L'ennui remplit l'existence de A. Il est sans cesse tourmenté par son dilemme : rentrer au pays ou continuer à vivre en Suisse. Combien de temps encore en Suisse? Que vais-je faire dans mon pays? Ces conflits peuvent aussi apparaître parfois au grand jour: «J'espère que je ne serai jamais dans une situation où je serai une charge pour les autres», souhaite N. P. exprime la même chose : «J'aimerais mourir tant que je peux encore me déplacer tout seul».
K. et E. ont un problème concret: comment régulariser leur statut de retraité et toucher leur pension au Kosovo? K. aimerait attirer l'attention sur ce problème mais ne sait pas à qui il pourrait s'adresser. «On ne peut pas élaborer une loi spécialement pour moi», commente-t-il tout en étant conscient d'une contradiction qu'il ne peut pas s'expliquer.
L'un des interviewés qui aura bientôt droit à une pension ordinaire attend une adaptation de son revenu pour pouvoir vivre décemment. Il raconte les difficultés qu'il rencontre pour trouver un appartement. Il n'a obtenu l'appartement où il habite maintenant que grâce à l'aide de son fils. En fait c'est son fils qui s'est annoncé pour l'appartement et qui l'a obtenu.
Trois des personnes interrogées peuvent s'imaginer finir dans un EMS. Ce n'est pas parce qu'ils se sentent délaissés par leurs enfants mais une question de compétences. «Quand ma femme est tombée malade, ma belle-fille et moi n'arrivions plus à la bouger. La soignante de l'EMS savait parfaitement comment faire avec elle», raconte-t-il. «Il est possible que mon fils ne soit justement pas là pour moi dans un moment critique», avoue S.

Trois autres participants à l'enquête ne souhaitent pas finir leur vie dans un EMS. Ils pensent qu'ils ont tout fait pour leurs enfants et que c'est leur devoir de s'occuper de leurs parents quand ils n'en sont plus capables.

Une trajectoire de vie

V. est venu au monde il y a 62 ans en tant que quatrième enfant dans un village de Macédoine. Trois frères et sœurs ont suivi, à deux ans de différence à chaque fois. La famille assurait son existence avec l'agriculture. Dès l'enfance, il a été intégré dans l'entreprise familiale. «Je commençais l'école un mois après le début et j'arrêtais deux mois avant la fin», raconte-t-il. Ce rituel ne pouvait pas durer éternellement et il a dû interrompre sa scolarité après la quatrième année obligatoire.
En travaillant comme berger, V. s'est découvert une passion pour la musique.. Il n'avait pas les moyens de se payer un instrument à cordes traditionnel albanais. «C'était tout simplement un luxe», explique V. Il en a donc construit un lui-même. Il a construit ensuite d'autres instruments pour lui et des personnes intéressées par son instrument et sa musique. Un beau-frère dont la maison avait été emportée par une inondation lui avait même dit: «ce que je regrette le plus parmi les choses que j'ai perdues c'est ton instrument». V. est devenu une star de la musique populaire dans sa région de montagne.
L'existence dans le petit village à l'écart de la modernité n'était plus rentable. Son frère aîné a émigré en premier en Autriche. V. l'a rejoint peu après. Il s'agissait d'un engagement d'une année dans le bâtiment en Autriche. Moins de dix ans plus tard toute la famille est partie à la recherche d'une meilleure vie dans la ville située à 15 kilomètres du village. Seul le père n'a pas quitté le village, il était trop fier pour cela. Les frères, qui entre temps travaillaient sur le chantier, ont pu construire très rapidement une maison en ville. La famille n'avait pas encore eu le temps de s'y installer vraiment que le plus âgé des deux frères a été arrêté et condamné à sept ans de prison. Il faisait partie d'une organisation illégale qui s'engageait pour davantage de droits en faveur de la population albanaise en Macédoine et en Yougoslavie.
La maison qu'ils avaient construite était grande, mais la famille qui

s'était agrandie et comptait 20 personnes ne pouvait en utiliser qu'un tiers, le reste n'avait pas pu être terminé. Pour cela, il aurait fallu d'autres investissements. Entre temps, V. avait eu deux enfants: un fils et une fille. En 1985, il a décidé de migrer en Suisse. Le pays était vanté pour les possibilités qu'il offrait. En Macédoine, sa réputation était excellente. V. a rempli quelques missions de brève durée à St. Gall et à Bâle. Puis, par l'intermédiaire d'un compatriote qui est devenu par la suite comme «un bureau de placement», il est arrivé dans une entreprise de construction en Argovie. Après cinq saisons de neuf mois, il a obtenu le permis de séjour B et il a fait venir sa femme et ses enfants en Suisse. Les enfants étaient doués à l'école. Tous les deux ont pu s'inscrire dans une université suisse. «Ils sont toute ma fierté», souligne V. Pour subvenir aux besoins des siens et de sa grande famille, il a dû travailler très dur. Plus tard, lorsque les deux frères ont pu subvenir à leurs besoins, il a régulièrement envoyé de l'argent à son frère chez qui habitait sa mère. Par solidarité, il signait de temps en temps des initiatives qui luttaient en faveur des nécessiteux de son pays d'origine.

Au cours des premières années, V. n'avait même pas une voiture. Eté comme hiver, il parcourait le chemin qui le séparait de son travail à vélo. Il téléphonait avec les gens de son pays une fois par semaine d'une cabine téléphonique. Pour cinq francs suisses à chaque fois, il pouvait s'entretenir avec sa famille. Souvent la communication s'interrompait au beau milieu d'une conversation, parfois elle n'était même pas possible. Il avait toujours la passion pour la musique. Il ne pouvait pourtant plus chanter librement comme dans sa jeunesse. Ici les gens ont d'autres habitudes et ont des goûts différents de ceux des migrants.

Juste au moment où les enfants avaient le plus besoin de son soutien, son corps l'a lâché. V. a du se faire opérer, à ce moment-là, seulement au genou gauche. Il a recommencé à travailler à 100 % aussi rapidement que possible mais l'entreprise dans laquelle il travaillait depuis 15 ans l'a licencié, soit-disant en raison d'une baisse des mandats. «Dans le même temps, des postes ont été mis au concours», fait remarquer V.

Une expérience totalement étrangère a alors commencé pour lui. Ses candidatures demeuraient sans succès. Entre temps, il avait commencé à fabriquer des violons et possédait une collection d'au moins six pièces. A

maintes reprises, il s'est présenté pour un poste de menuisier en apportant ses violons comme témoignage de son travail. Les entreprises orientées vers la production de masse louaient son travail mais pour un engagement, ils exigeaient un diplôme et recherchaient un demandeur d'emploi plus jeune.

Un jour, V. a dû être hospitalisé d'urgence en raison d'une arythmie cardiaque. On a diagnostiqué un début de thrombose. Après avoir passé quelques jours à l'hôpital, il a dû prendre, entre autre, des anticoagulants qui lui provoquaient des saignements.

Après deux ans de chômage, V. est devenu dépendant des œuvres sociales. «Jamais je n'aurais imaginé qu'il puisse m'arriver une chose pareille », dit V. en guise de bilan. Lorsqu'il était inscrit au chômage, il a pu prendre part à un programme de réinsertion où il a pu parfaire ses connaissances de l'allemand, aussi dans l'optique de ses recherches d'emploi. A ce moment-là, il a aussi pu passer son examen de machiniste.

Finalement V. a pu trouver un emploi temporaire dans la construction. Ensuite un autre et encore un autre. Une année et demie plus tard, il a déposé sa candidature dans l'entreprise où il avait travaillé plus de 15 ans et où il avait été brutalement licencié. Il a pu avoir le poste mais dans un premier temps avec un contrat de travail à durée déterminée.

Cinq ans plus tard, V. a eu 60 ans. A l'exemple de plusieurs de ses collègues de travail, il avait préparé son dossier de préretraite et l'avait remis à la fondation Far. A noter que c'était toujours ses enfants qui s'occupaient de ce genre de choses. «J'avais plus de peine à rédiger un rapport sur mon travail quotidien que d'exécuter moi-même mon travail de tous les jours», ironise V. Il apparut très vite qu'il ne remplissait pas les conditions pour avoir droit à une préretraite : il lui manquait deux ans d'expérience dans le bâtiment. Il s'avéra par la suite que l'entreprise où il avait été réengagé l'avait inscrit les deux dernières années dans la culture maraîchère. Lui-même n'en savait rien, d'autant plus qu'il faisait le même travail qu'avant. Ces années ne lui ont pas été comptées et toute la procédure de retraite a été repoussée dans le temps. V. a pu partir à la retraite à 62 ans.

Actuellement V. touche environ 80 % de son ancien salaire, soit env. 4'500 francs suisses brut. Les dépenses cependant demeurent les mêmes. «Je ne

sors bien entendu jamais, mais pour le reste je dépense plus qu'avant », estime-t-il. Heureusement V. vit avec son fils. Celui-ci, comme sa fille d'ailleurs, a terminé ses études universitaires et travaille. Ils tiennent un budget commun. Occasionnellement, il continue de travailler pour son ancienne entreprise. «Quand il s'agit de tâches qui relèvent de mes compétences particulières, ce sont eux qui m'appellent», raconte V. Avec ça il peut gagner jusqu'à 20'000 francs suisses de plus par année.
Depuis la retraite, le déroulement de ses journées s'est considérablement modifié : V. peut se permettre d'aller au lit plus tard même s'il se réveille toujours à 6 heures. Le matin, il prend tous les jours les médicaments suivants: Atenol 100 mg, Conversum 10 mg et Tamsulosine – un demi comprimé pour chacun. Le soir, il prend régulièrement de l'Aspirine Cardio 100 mg et du Simcora 40 mg. La fabrication de violons l'aide à passer tout ce temps à disposition mais tout ne va pas encore pour le mieux. Il s'est acheté un vélo et ainsi il parcourt chaque jour une distance de dix kilomètres. Il possède un récepteur satellite et en est très satisfait. Dans un précédent appartement, il ne recevait aucun émetteur albanais. Depuis il regarde la télévision au moins deux heures par jour. Un quart seulement en langue allemande. Par contre, il a plus de respect pour les médias suisses, «même s'ils sont souvent injustes envers les albanais», ajoute-t-il. Il admire le plus les prestations de la police et de l'administration. C'est dans les entreprises qu'il a le moins de confiance.
V. avait l'intention de quitter la Suisse au moment de sa retraite. Il n'a ni obtenu, ni demandé la nationalité suisse. Son fils et sa famille ont entamé la procédure et sa fille y travaille depuis plus de trois ans. Son neveu est en première année d'école primaire. V. l'accompagne à l'école et va parfois le rechercher. Il passe toujours ses vacances dans sa patrie. En tant que retraité, il peut se permettre d'y séjourner plus longtemps. Il passe maintenant jusqu'à deux mois par année dans son pays. Il ne peut pas rester éloigné de son neveu et des autres plus longtemps. Il n'a pas pu construire de maison dans sa patrie à la manière des autres migrants mais il a permis à chacun de ses enfants de faire des études en Suisse. "Maintenant c'est au tour du fils de construire une maison. Quand il sera prêt, je pourrai quitter la Suisse", dit-il. V. accorde beaucoup d'importance à la famille et à sa cohésion.

Fragments d'interviews

Comment aurais-je pu apprendre l'allemand? J'ai travaillé 19 ans sur une grue. La seule personne avec qui j'avais un contact était le polisseur qui était mon supérieur et mon frère.
Monsieur Xh.

Il y avait beaucoup de chômage au Kosovo. J'ai travaillé pendant onze ans sur le chantier à Skopje. Ensuite j'ai trouvé du travail dans un lieu plus proche, à 25 kilomètres de ma maison. Je faisais le trajet à vélo. 50 kilomètres par jour. Un beau jour, on nous a annoncé qu'il y avait des places de travail en Allemagne. Je me suis inscrit mais je me suis arrêté en Suisse.
Monsieur N.

Chaque année, mais vraiment chaque année, je me disais que c'était la dernière année où je travaillais en Suisse. C'est pourquoi j'ai eu besoin de dix saisons pour régulariser mon statut de séjour. Je ne pouvais pas attendre la fin des neuf mois, j'arrêtais toujours avant.
Monsieur P.

Je suis venu en Suisse le 1.9.1995. J'ai été arrêté et interrogé au moins six fois par la police serbe à cause de mon rapport sur les évènement tragiques au Kosovo. On m'a forcé à choisir entre travailler pour le service de sécurité ou quitter le pays. La dernière fois ils ont simulé avec moi une pendaison.
Monsieur J.

Depuis 1984 et jusqu'à deux ans en arrière, j'ai travaillé, dans la même entreprise de génie civil. Je crois que j'ai participé à la construction de tous les ponts de Suisse. En fait, nous avons posé uniquement le carton goudronné. Nous étions engagés un peu partout en Suisse. Au moment de la retraite, j'avais encore 250 heures supplémentaires et 40 jours de vacances à disposition.
Monsieur F.

Après que je sois remis de mon opération, j'ai du me mettre à la recherche d'un emploi. J'ai eu un accident de travail. A cette occasion, on a découvert que je souffrais également d'une tumeur des os. L'anesthésiste et la conseillère du service de l'emploi m'ont reproché de n'avoir pas appris la langue du pays.
Monsieur K.

Je ne pouvais plus chanter avec un instrument à cordes albanais comme je le faisais dans ma jeunesse. Et maintenant que je suis à la retraire non plus. J'ai essayé de vivre le mieux possible avec beaucoup de voisins. En Suisse, on a une autre manière de voir les choses et de ce qu'il faut respecter.
Monsieur V.

Je suis incapable de parler l'allemand selon les règles grammaticales. C'est encore pire au niveau de l'écrit. Quand quelqu'un me demande quelque chose, nous nous comprenons parfaitement. Quand je dois demander quelque chose à quelqu'un, ça devient très vite compliqué.
Monsieur F.

Actuellement ma santé va plutôt bien. Je n'ai pas de difficultés particulières. Je souhaite pouvoir mourir sans avoir trop de douleurs. Mes fils et mes belles-filles prendraient soin de moi, mais ce serait mieux dans un EMS. Ma femme a du passer ses dernières années dans un home hautement spécialisé. On a bien pris soin d'elle. Ce home n'avait que 20 lits. J'ai pu faire en sorte de pouvoir aller là-bas. Je souhaite pouvoir mourir dans le même lit que ma femme. Mais dans le fond, j'aimerais être enterré au Kosovo.
Monsieur N.

Lorsque j'ai eu la retraite, j'ai été un peu triste. D'un autre côté, j'étais content de pouvoir être davantage aux côtés de ma femme. Elle a eu trois opérations du cœur. Avant je devais la laisser seule et partir au travail.
Monsieur S.

Je voulais rester deux ans en Suisse afin de pouvoir m'acheter un tracteur pour le labourage parce que nous étions paysans. Il s'est passé une éternité. J'ai pu acheter le tracteur et même un deuxième. J'ai acheté un camion et bien sûr une voiture. J'ai pu acheter du terrain et construire une maison. J'ai pu offrir à mon fils une grande fête pour son mariage. Tout cela grâce à mon engagement en Suisse.
Monsieur R.

Le matin, je me réveille toujours avant huit heures. Je n'ai pas de tâches particulières. Je commence par me faire une tasse d'eau chaude avec du citron. Ça active la circulation cardiaque. Pour ma femme, je fais un café turc. Ensuite je fais mes premiers téléphones ou je rédige quelques brefs messages. C'est ainsi que je suis souvent invité à participer à un évènement de la diaspora. Les seules choses auxquelles je ne peux pas renoncer sont les médicaments et ma femme. Elle est la meilleure personne qui m'ait toujours accompagné. Et aussi la passion pour le journalisme.

J'ai appris à me servir d'un ordinateur à mon arrivée en Suisse en 1995. Entre temps, je suis devenu presque un virtuose en la matière. Chaque jour, je me fais au moins 15 nouveaux amis sur Facebook. Il n'y a que la machine à laver que je n'arrive pas toujours à faire fonctionner. Ma femme aussi a souvent des difficultés avec elle.

Je n'ai pas un programme défini de la journée. A midi nous ne mangeons jamais à la même heure. Au niveau des achats, je m'occupe de la nourriture et ma femme des vêtements. Pour commencer, je regarde toujours quels aliments sont en action. Je ne peux pas porter des charges trop lourdes, car nous n'avons pas de voiture. Le magasin est situé à quelques centaines de mètres. Il nous arrive d'acheter dans un magasin qui possède des produits de notre pays.

Je me déplace toujours à pied ou en transport public. Autrefois j'étais en stress pour prendre mon billet à une station. Maintenant, j'ai un abonnement général et je n'ai plus à m'en préoccuper. Malheureusement, on ne respecte pas toujours les personnes âgées. Beaucoup de jeunes ne

le font plus. C'est une chose qui fonctionne mieux dans nos pays d'origine qu'en Suisse. Mais là-bas aussi ce respect se perd de plus en plus.
Aujourd'hui, il y a juste le trajet jusqu'à la gare qui me procure un peu de stress, mais j'apprécie beaucoup un long trajet en train. Dans ces occasions, je prends toujours un livre avec moi et les chemins de fer suisses m'apparaissent comme une bibliothèque roulante.

Je fais souvent des voyages d'un jour avec mes petits enfants, d'autant plus lorsqu'il y en a qui viennent en Suisse du Kosovo. De notre domicile jusqu'à Oerlikon nous voyageons en bus. Ensuite nous prenons le tram, le numéro dix. L'une des grandes attractions pour les enfants est l'ascension du Rigiblick avec le funiculaire. De là-haut, ils peuvent contempler toute la ville de Zürich. La prochaine station est le jardin zoologique. Je me réjouis autant que les enfants de ces moments. Pas seulement parce que je suis avec mes petits enfants mais parce que je le ressens comme une compensation pour tout ce que je n'ai pas eu dans ma vie. Dans mon enfance, je n'ai jamais eu de tels plaisirs. Au retour, nous faisons encore une halte au jardin chinois. Ce jardin est un cadeau des habitants d'une région de Chine pour remercier l'investissement du canton de Zürich dans la fourniture de leur eau potable. Ce qu'ils ne doivent pas oublier non plus c'est que l'approvisionnement en eau dans notre ville d'origine est aussi un cadeau du gouvernement suisse. Le fait qu'il n'existe aucune plaquette commémorative donne mauvaise conscience aux enfants. Le voyage du retour s'effectue en bateau sur le lac.

Nous faisons ensuite le dernier bout de chemin en train. Pendant ces voyages, je donne aux enfants mon appareil photo. Et pendant qu'ils fixent ces moments, je me fais du souci pour leur avenir. Pour moi c'est très clair: ils faut qu'ils vivent là où ils peuvent le plus profiter de la vie et donner le meilleur d'eux-mêmes.

Jamais je ne pense que mon coeur pourrait me lâcher au cours de l'un de ces voyages. Je me fais parfois du souci pour mes fils qui ont choisi de quitter la Suisse pour créer une affaire au Kosovo. Ils sont beaucoup en route en voiture et au Kosovo les routes ne sont pas très sûres.
Avant de me coucher, je regarde la télévision – en albanais ou en allemand

- avec ma femme. Dans ces moments les pensées s'envolent ailleurs. Les souvenirs me ramènent toujours à mon enfance et me rappellent des mauvais moments de ma vie. Nous étions très pauvres. C'est peut-être pour ça que, par esprit de solidarité, j'ai élevé mes enfants avec d'autres gens.

Actuellement, je ne désire pas quitter la Suisse. Je suis souvent dans ma patrie et y séjourne assez longtemps. C'est triste de constater qu'à chaque fois il y a un ami qui est parti. Chaque année nous organisons une réunion de contemporains et c'est là que ça se remarque.

Ils étaient tous en meilleure santé que moi. C'est sûrement en raison du manque d'infrastructure médicale qu'ils ont du quitter la vie plus tôt.

Je ne m'endors jamais avant une heure du matin. Je rêve souvent que la police serbe me poursuit, m'arrête et m'exécute. Quand je me réveille j'apprécie d'autant plus la vie.
Monsieur J.

Bilan

L'arrivée en Suisse des personnes interrogées s'est déroulée entre 1967 et 1995. Le plus âgé d'entre eux est né en 1930 et le plus jeune en 1953. La moyenne d'âge des migrants interviewés est de 70 ans. La durée moyenne de séjour de ces migrants du troisième âge se situe à 33 ans. Environ un tiers viennent du Kosovo, quatre viennent de Macédoine et le dernier de la Vallée du Presovo. Aucun ne vient d'Albanie. Un tiers des interviewés vit dans la partie francophone de la Suisse, les autres dans les régions germanophones du pays. Un seul possède la nationalité suisse, tous les autres ont un permis de séjour C. L'un d'eux a fait des études universitaires, un autre est pratiquement analphabète. Environ la moitié d'entre eux a eu la possibilité, même limitée, de suivre des cours de formation continue, ne serait-ce qu'un cours de langue. La note moyenne concernant la langue du pays est de 3,8 selon la propre estimation de leurs connaissances. La branche dans laquelle les participants étaient le plus souvent actifs est celle du bâtiment. Dans un seul cas, il s'agit d'une fonction à responsabilité. La thèse s'en trouve ainsi confortée (v. Bolzman et al. 2002).

Les revenus des retraités ont diminué, les dépenses par contre sont restées les mêmes. Ils touchent 50 à 80 % de leur salaire initial. Ces indications correspondent pratiquement aux statistiques officielles sur le revenu des migrants du troisième âge (v. EKM: 4). Cinq des personnes interrogées sont en préretraite, cinq également en retraite ordinaire et deux sont soutenus par l'AI, mais ils devraient toucher leur retraite ordinaire d'ici quelques mois. Au total ils cumulent 70 années de pension. Dans un cas, il s'avère que la femme d'un migrant travaillait aussi. Celui-ci est maintenant veuf et vit seul. Quatre d'entre eux vivent seuls avec leurs épouses, les autres vivent ensemble avec leur femme et un fils avec sa famille. Les autres enfants vivent le plus souvent à proximité. Ces conditions ne sont pas nouvelles pour la recherche dans ce domaine (v. Bolzman et al. 2001: 100). En moyenne, les colocataires de ces pensionnés disposent chacun d'un espace d'env. 1,2 pièce par personne. Deux des interviewés qui avaient contracté une assurance vie ont dû la résilier ou respectivement

la racheter. La moitié profite des subsides pour l'assurance maladie. Deux des personnes interrogées au moins possèdent une assurance complémentaire.

Pour ce qui concerne leur état de santé, ces migrants albanais du troisième âge le qualifie comme étant supportable, satisfaisant «ça va», bon. Seuls deux d'entre eux l'estime excellent. Dans certains cas, il ressort assez clairement qu'il y a une minimisation de cette dimension de la qualité de vie. Ils souffrent d'arthrose, de maladies cardiovasculaires, d'une hernie discale. Il n'est pas possible de dire avec certitude dans quelle mesure ces problèmes de santé sont en rapport avec l'activité exercée, comme il en est fait état dans d'autres études (v. Bolzman 2000: 34). En moyenne, ils se rendent au moins deux fois par année chez le médecin. L'un d'entre eux va chez le médecin une fois tous les dix ans, un cas plutôt exceptionnel. Ils ne se font accompagner que dans des circonstances exceptionnelles.

Cinq des migrants interviewés sont membres d'une association culturelle islamo albanaise, ils sont aussi les seuls musulmans pratiquants dans ce panel. Cinq autres ont fait partie, ou font encore partie, d'un syndicat d'embauche. L'un a été membre d'un club d'échecs. Un autre est actif au sein d'une association Albano Suisse pour la formation. La plupart des participants à l'enquête n'ont que des amis albanais, dans certains cas, il peut aussi s'agir d'une relation d'intérêt. Ils passent une partie de leur temps devant la télévision. Interrogés sur ce sujet, il ressort que les migrants albanais regardent en moyenne pour 75 % la télévision en albanais et 25 % dans une langue nationale de Suisse. Les émissions les plus suivies sont les informations.

Toutes les personnes interrogées entretiennent des relations étroites avec leurs proches, leurs parents et leurs amis dans leur patrie. Ils se rendent en moyenne deux à trois fois par année dans leur pays d'origine. Au total, ils passent environ 35 mois par année dans leur patrie. De leur point de vue, tous ces migrants estiment qu'ils ont atteint les buts qu'ils s'étaient fixés lorsqu'ils avaient décidé de migrer en Suisse. En général il s'agit

d'objectifs concrets, comme par exemple construire une maison, acheter du terrain ou se procurer des moyens pour organiser l'achat de terres, fuir la répression étatique. De fait, ils possèdent plus ou moins tous des propriétés dans la patrie. D'autres groupes de migrants tirent le même bilan (v. Bolzman et al. 2002: 22). La durée de séjour moyenne telle qu'ils se l'étaient imaginée se situe à 3,23 années. Pour huit des interviewés – soit la majorité – un retour au pays n'est pas envisageable. Du moins pas dans un avenir rapproché. Les raisons en sont principalement les enfants, sans leurs fils et leurs filles ils ne voient pas le sens de rentrer chez eux. De plus, sauf dans deux cas, tous leurs enfants possèdent la citoyenneté suisse. Sur cette question, deux migrants répondent qu'ils pourraient quitter la Suisse tout de suite. Mais ils ne peuvent pas franchir ce pas parce qu'ils devraient se passer de leur rente dans leur pays. L'absence d'un accord au niveau des assurances sociales entre la Suisse et le Kosovo empêche le versement de cet argent au Kosovo.

Tous ces migrants perçoivent leurs difficultés à gérer les aspects administratifs et le fait que ce soit les enfants qui s'en occupent comme une évolution normale des choses. Ils reconnaissent qu'ils sont limités dans leurs capacités physiques mais qu'ils se sont arrangés avec cette réalité. La pensée qui les préoccupe le plus est de tomber gravement malade et de ne plus pouvoir se déplacer par eux-mêmes. Quelques-uns peuvent s'imaginer partir dans un EMS et trouvent même que ce serait la meilleure solution. Dans la même proportion, d'autres pensent que dans une telle situation c'est aux enfants de prendre soin d'eux. Que c'est leur devoir de s'occuper d'eux.

Une grande perplexité règne parmi ceux qui ne peuvent pas toucher leur pension au Kosovo.

La confiance comme vecteur d'intégration et des attentes

En regard des thèmes abordés jusqu'ici, il n'apparaît pas clairement si le groupe des albanais du troisième âge a certaines attentes vis-à-vis des institutions et de la société suisse en général. De plus sa relation avec les citoyens suisses en général demeure assez floue. La plupart des questions, respectivement des réponses, concernent les relations avec la famille et les proches des interviewés. Afin d'approfondir quelque peu l'image des représentations des institutions et des citoyens suisses par ces migrants, nous avons incorporé dans notre concept de travail la problématique de la confiance. Elle devrait également livrer quelques indications quant au statut d'intégration de ces migrants.

Confiance dans le prochain

Dans la littérature, la confiance dans le prochain, ou, comme on la nomme aussi, la confiance interpersonnelle, est considérée comme une grande ressource dans une société. Elle oriente l'avenir, elle est une source pour le développement économique et la félicité des citoyens (Freitag: 2001). La confiance donne en fait des indications sur la consistance d'une société et par là, elle peut être utilisée comme indicateur d'intégration.

Pour évaluer la confiance interpersonnelle, on utilise traditionnellement la question suivante: diriez-vous d'une manière générale que l'on peut faire confiance à la plupart des gens (1), ou que l'on n'est jamais assez prudent dans les relations avec les autres (0)? (Freitag: 2005). Six, parmi les migrants albanais du troisième âge interrogés, répondent positivement. «Je suis tout simplement prédisposé à cela, même si j'ai parfois été déçu», dit S. «Personne au monde», répondent deux autres interviewés. Même si c'est une question à laquelle on peut répondre par oui ou par non, les réponses de ces migrants se situent dans une zone grise. L'avis de trois interviewés est que l'on ne peut pas faire confiance à la plupart des gens. Pour N., cette attitude lui a été suggérée par les expériences faites. Deux autres citent un vieux proverbe albanais qui en français signifie à peu près : toi-même, tu dois être digne de confiance

mais n'accorde aucune confiance aux autres. Ce n'est évidemment pas une vision très encourageante. Pourtant lorsqu'on y regarde d'un peu plus près, cette attitude n'est en aucun cas un rejet absolu de l'autre. A témoin, la disponibilité à être présent pour les autres.

En Suisse, l'indice de confiance dans les autres se situait à 41 % au milieu des années 90. A la même époque en Serbie et au Monténégro, dont faisaient alors partie les albanais du Kosovo, il se situait à 30,4 %. En Macédoine, d'où sont issus une partie des albanais, la confiance dans le prochain n'atteignait que 8,2 %. Il n'existe pas de données différenciées pour ces deux pays. En Suisse, la confiance générale – comme l'on désigne aussi la confiance dans le prochain – se situait à 40 % auprès des 50-69 ans en 1989 et à 46 % en 1996. Chez les personnes de plus de 70 ans, la confiance dans le prochain se situait à 36 % en 1989 et 42 % en 1996 (Freitag 2001: 580; Freitag 2005: 100).

Confiance dans les institutions

Après cette approche plutôt horizontale de la relation et de l'appartenance sociales, nous abordons la dimension verticale, à savoir la confiance dans le système.
Il va de soi que ces deux aspects sont étroitement liés. La thèse affirmant que la fragmentation sociale avait un effet négatif sur la confiance dans le système a été largement accréditée (v. Maurer 2003: 41).
D'autres études la mettent en question, voire même affirment le contraire (Ebd.: 41).
La confiance est une attitude qui se développe en lien avec le processus de socialisation.
La confiance dans les institutions donne une indication sur la confiance dans le système. On la considère comme une forme d'attitude diffuse vis-à-vis d'un système (v. Pickel/Walz 1997).
Cette question devrait donner une réponse quant à la satisfaction des migrants albanais du troisième âge avec quelques-unes des institutions suisses.
Dans la littérature, différentes listes d'institutions sont prises en compte

pour analyser cette confiance.
Dans la présente étude, nous avons fait un choix d'institutions plus sélectif correspondant à celles auxquelles les migrants sont le plus probablement confrontés: gouvernement, parlement, justice, administration, police, offices du travail, santé, assurances sociales, syndicats, médias, banques, entreprises. L'ordre utilisé lors des interviews était différent, en fait inversé.
Les personnes interrogées n'aiment pas toujours s'exprimer sur les institutions politiques d'un état.
L'une d'entre elles a refusé poliment de s'exprimer sur le gouvernement et le parlement.
Le degré de confiance vis-à-vis des institutions susmentionnées est basé sur la question: quelle est votre taux de confiance envers les institutions suivantes? Indiquez pour chaque institution un chiffre entre 1 pour aucune confiance et 5 pour très grande confiance.
Quatre migrants albanais ont une confiance moyenne dans les entreprises. Quatre autres leur accordent une confiance supérieure à la moyenne.
Trois des interviewés lui octroient néanmoins un 5.
Les institutions bancaires bénéficient de la plus grande confiance auprès des migrants albanais avec huit fois la note maximum.
Les assurances sociales obtiennent cinq fois la note maximale, trois interviewés ont une grande confiance dans les assurances, un une confiance moyenne et, trois fois, cette institution obtient la note minimale.
Le domaine de la santé obtient également cinq fois la plus grande confiance. Trois interviewés ont une grande confiance dans le domaine de la santé, un lui accorde une confiance moyenne.
Le syndicat se voit attribué quatre fois la note maximale, trois fois une bonne appréciation et un trois et un deux.
La note qui apparaît le plus souvent dans l'appréciation des médias est le quatre. Seuls deux interviewés accordent une grande confiance aux médias.
Pour correspondre au plus près des estimations des interviewés, nous avons introduit une catégorie intermédiaire 3-4, respectivement 3,5.
La police obtient six fois la confiance maximale, trois fois la deuxième note, une fois la note moyenne et une fois la moins bonne note.
Les offices du travail sont une autre institution qui obtient une fois la note

la plus basse.
Cependant on lui accorde quatre fois la plus grande confiance, quatre fois une grande confiance et deux fois une confiance moyenne.
L'institution qui obtient les meilleures notes est l'administration: sept fois un cinq, trois fois un quatre et une fois un trois.
La justice se voit attribuer la note de confiance maximale de la part de trois migrants, cinq fois la deuxième meilleure note et une fois un 3,5.
Le gouvernement obtient le deuxième meilleur résultat avec sept fois la note maximale et trois fois la note quatre.
Le parlement se voit attribuer quatre fois l'appréciation maximale, quatre fois la deuxième note et une fois un trois.

Résultat de l'enquête sur la confiance dans les institutions

	Parlement	Gouvernement	Justice	Administration	Offices du travail	Police	Médias	Syndicats	Service sanitaire	Assurances sociales	Instituts bancaires	Entreprise	**Moyenne**
B.	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	3	**4.66**
J.	4	4	3-4	4	4	3	3-4	4		3	4	3	**3.63**
N.	3	5	5	5	5	2	5	2	5	5	5	4	**4.25**
S.	5	5	5	5	4	5	4	4	5	5	5	4	**4.66**
K.	5	5	5	3	1	4	4	5	5	5	5	4	**4.25**
P.	4	4	4	4	3	4	4	3	4	4	5	5	**4**
E.	4	4	4	5	5	5	4	5		3	5	3	**4.27**
R.	4	5	5	5	5	5	3	4	5	5	5	5	**4.66**
A.	4	5	4	4	4	5	3-4	5	3	1	5	4	**3.95**
V.	5	5	4	5	3	5	4	4	4	4	4	3	**4.16**
F.			4	5	4	4	4		4	4	4	5	**4.22**
Moyenne institutions	**4.3**	**4.7**	**4.65**	**4.5**	**3.9**	**4.27**	**4**	**4.1**	**4.44**	**4**	**4.72**	**3.9**	

Ce qui frappe dans le tableau global de la confiance dans les institutions, c'est que deux des interviewés affichent une appréciation moyenne en dessous de quatre. Deux institutions également n'atteignent pas la note moyenne quatre. Les instituts bancaires obtiennent la meilleure notation. Au début des années huitante et jusqu'à la fin des années nonante, la Suisse, par comparaison avec les autres pays, était en troisième position au niveau de la confiance dans les institutions.
En 1989, les 50-69 ans témoignaient avec 66 %, en 1996 avec 44 % et 48 % en 1998 d'une grande confiance dans les institutions. Pour les plus de septante ans ce pourcentage s'élevait à 72 %, en 1996 à 50 % et en 1998 à 47 % (Freitag 2001: 104, 106).

Bilan sur l'intégration

Les résultats de l'enquête sur la confiance interpersonnelle, particulièrement celle accordée aux institutions, sous réserve de leur représentativité, indiquent un très haut degré d'intégration de ces migrants albanais du troisième âge. Même s'ils peuvent paraître un peu surréalistes, ces résultats correspondent aux données sur la confiance dans les institutions des années 80 et 90. Il est à remarquer que la confiance dans les institutions augmente en fonction de l'âge, respectivement que les personnes âgées y accordent davantage de valeur que les plus jeunes. Lors des récoltes des données, les banques n'obtiennent certes pas le même taux de confiance, par contre le gouvernement, la police et les syndicats affichent des chiffres similaires.
Le fait que, dans cette enquête, les entreprises, les offices de travail, les médias et les assurances sont les moins bien côtées n'est pas du au hasard. L'attitude vis-à-vis de ces institutions ne s'appuie pas sur des sources avérées telles que l'activité du parlement ou du gouvernement. L'opinion du citoyen à leur égard est directement liée aux expériences vécues. Les connaissances tirées des sciences sociales suggèrent que les gens ne sont disposés à croire quelque chose que dès le moment où ils détiennent une information par eux-mêmes (v. Bentele 1993). La représentation souvent ambiguë des migrants et des albanais par les médias est un thème bien

connu (v. Burri et al. 2010: 41 f.) Ce qui ressort de cette enquête, c'est que les interviewés ne savent souvent pas très bien à qui s'adresser. Ou alors ils prennent cette situation avec fatalisme. Lorsqu'on leur demande pourquoi l'accord sur les assurances sociales entre la Suisse et le Kosovo n'a pas été conclu et où était le problème, ils n'ont pas de réponse. Ils ne veulent accuser personne, mais ne comprennent pas non plus pourquoi la Suisse ou son gouvernement leur font subir une chose pareille. En recoupant ces différentes manières de voir, on perçoit mieux dans quels domaines ces migrants ont de plus grandes attentes.

D'autres indicateurs peuvent être interprétés dans le cadre d'un concept d'intégration. Par exemple la durée du séjour en Suisse. Celle-ci s'étend sur une durée de plus de 30 ans. De plus, la plupart des albanais du troisième âge ne sont pas prêts à quitter la Suisse. Mais d'un autre côté ce non est conditionné par leurs relations familiales et en principe ce serait plutôt un oui. Sans leurs enfants et leurs petits enfants qui ont pour la plupart la nationalité suisse, ils ne pourraient pas retourner dans leur pays. Cette évolution tend à confirmer la tendance observée par Esser à savoir que l'assimilation s'effectue au fil des générations (v. Kobi 2008: 60 f.)

Les connaissances linguistiques des migrants sont assez faibles et ne leur permettent pas de suivre les médias dans les langues nationales suisses. Une partie des migrants albanais est membre d'une association musulmane albanaise. Ils peuvent y rencontrer des compatriotes, pratiquer leur religion et se sentir un peu à la maison. Cette tendance confirme la thèse qui développe la relation étroite entre la position sur un retour et les réseaux inter ethniques (v. Kobi 2008: 65).

Dans un cas au moins, on peut reconnaître une action effectivement transnationale. J. va prochainement éditer un livre qui a été rédigé en Suisse. Il traite d'acteurs qui apparaissent en Suisse. Ce livre sera produit dans la patrie d'origine, les coûts de mise en page et d'impression y sont nettement plus abordables. Le livre sera vendu en Suisse pour un prix adapté aux conditions d'ici. Le fait que la plupart des interviewés partagent leur temps entre la Suisse et la patrie et dans des intervalles de temps de plus en plus rapprochés n'a pas été retenu en tant qu'action transnationale.

Résumé

Ce document est pour l'essentiel un compte rendu de près 400 ans d'expérience migratoire en Suisse, tel qu'il a été vécu par 12 immigrés albanais issus du Kosovo, de Macédoine et de la Vallée du Presevo. L'étude s'est plus particulièrement penchée sur leurs 70 ans cumulés en tant que retraités.

L'accent est mis en priorité sur le fait que des contingents entiers de travailleurs immigrés ont maintenant atteint un âge où ils sont confrontés à des problèmes spécifiques et dépendants du soutien de tiers, que ce soit leurs proches, la société ou des institutions publiques. Ce sont avant tout les sciences sociales qui se sont occupées des migrants du troisième âge qui vivent depuis longtemps en Suisse: italiens, espagnols, portugais, migrants issus de l'ex-Yougoslavie, mais uniquement de langue maternelle slave.

La réalité étant que le groupe des migrants albanais est l'un des plus important de Suisse justifie d'autant plus d'en faire un objet d'analyse systématique. Parmi les questions qui se posent: qu'en est-il de la situation socio-économique et de la santé de cette catégorie de migrants albanais en Suisse? Quels sont leurs principaux problèmes? Quel est leur statut d'intégration en Suisse? Quels rapports entretiennent-ils avec les autres en Suisse et dans leur pays d'origine? Peuvent-ils s'imaginer quitter la Suisse?

Pour répondre à ces questions, il a d'abord fallu revenir sur l'histoire et les raisons de la présence albanaise en Suisse. Les statistiques indiquent que la communauté albanaise forme l'un des plus grands groupes de migrants en Suisse. Il n'est malheureusement pas possible de la chiffrer. C'est là, précisément l'un des aspects sur lequel ce travail désire attirer l'attention. En raison d'un recueil exclusivement démographique des données sur l'appartenance étatique, tous les migrants de langue albanaise, issus de l'ex Yougoslavie, sont recensés dans les statistiques en tant que yougoslaves, serbes, monténégrins et macédoniens.

On peut reconstituer la présence des albanais en Suisse de la manière suivante. La migration albanaise en Suisse présente deux aspects: la migration laborieuse et la migration politique. La première a commencé

dans les années 80. Jusqu'à la fin des années 80, les migrants albanais en recherche de travail avaient le statut de saisonnier et avaient le droit de séjourner et de travailler en Suisse pendant neuf mois. Avec le temps, ceux-ci ont pu améliorer leur statut de séjour et faire venir leur famille en Suisse. Jusqu'à ce moment, les motifs d'émigration étaient essentiellement d'ordre économique.

A la fin des années 80, intervient un changement de paradigme au niveau de la motivation de l'émigration de citoyens albanais de Yougoslavie: les motifs politiques vont de plus en plus être prioritaires. Le déclencheur en a été la répression par le régime serbe de Milosevic après la révocation du statut politico juridique dont bénéficiait le Kosovo dans le cadre de la fédération yougoslave. C'est plus particulièrement à la fin des années 90 que le nombre de demandeurs d'asile issus du Kosovo a augmenté. A ce moment-là, les Albanais auraient été, dans l'absolu, le plus grand groupe de migrants issus de l'ex Yougoslavie en Suisse.

On ne peut pas traiter de l'immigration albanaise en Suisse hors du contexte de la politique migratoire et d'intégration suisse. Plus de 50'000 kosovars ont demandé l'asile en Suisse dans les années 90 et moins de dix pourcents d'entre eux l'ont obtenu à la fin de la même décennie. La majorité d'entre eux sont venus en Suisse en 1999 et sont retournés chez eux la même année. La plus grande partie du groupe de migrants albanais vit en Suisse allemande avec un statut légal et exerce des professions peu ou non qualifiées. Statistiquement, les migrants de l'ex Yougoslavie, auxquels appartiennent aussi les albanais, affichent 38 personnes de moins de 20 ans pour une personne en âge de retraite. Leur statut d'intégration et leurs conditions de vie sont pris en compte dans la vie publique suisse.

12 albanais ont accepté de représenter leur génération et de répondre aux questions posées. Ils sont venus en Suisse entre 1967 et 1995, soit par le biais d'un office du travail ou d'un parent. Ils ont pratiquement toujours travaillé. La majorité travaillait dans le bâtiment. A l'occasion – lorsqu'ils avaient perdu leur travail et qu'ils étaient au chômage – ils ont pu suivre un cours de langue ou de spécialisation dans leur domaine. En moyenne, ils vivent depuis plus de 30 ans en Suisse. Leurs connaissances de la langue d'ici sont plutôt faibles. En tant que retraités, ils gagnent jusqu'à 50 % de moins qu'avant mais les dépenses demeurent les mêmes.

Ils n'ont pas pu faire venir leur famille en Suisse dès le début. Dans un seul cas l'épouse travaillait aussi. Quatre parmi ces migrants albanais du troisième âge vivent seul avec leur épouse et deux vivent seuls. La plupart vivent ensemble avec leur épouse, un enfant avec sa famille. En moyenne, ils disposent d'une pièce par personne. Deux des interviewés qui avaient contracté une assurance vie ont dû la résilier, respectivement la racheter. Ils bénéficient au moins des subsides à l'assurance maladie. La plupart n'ont pas d'assurance complémentaire. Dans l'ensemble, ils estiment que leur état de santé est bon. Il convient cependant de relever qu'il y a là une sous estimation: lorsqu'ils sont amenés à préciser leurs declarations, apparaissent des maladies telles que arthrose, hypertension, hernie discale, problèmes cardiaques. L'un d'eux était atteint d'une tumeur. La plupart prennent régulièrement des médicaments. Ils se rendent en moyenne trois fois par année chez le médecin et ne se font accompagner que dans des circonstances particulières. Cinq des interviewés sont musulmans pratiquants. Ils sont membres d'une association culturelle islamo albanaise où ils se rencontrent avec leurs amis. A ce propos, il convient de relever que ce comportement rejoint les observations relevées dans de précédentes études à savoir que l'intégration sociale des migrants du troisième âge ne peut se faire qu'à l'intérieur de la propre ethnie (v. Dietel-Papakyriaku 1993: 11). Les relations avec les amis peuvent aussi être intéressées: ils se soutiennent mutuellement, également financièrement. Seul un des interviewés est membre d'une association albano-suisse qui s'occupe de la formation. Il a écrit un livre qui sera imprimé dans son pays d'origine et qui sera principalement diffusé en Suisse. Ce cas particulier est utilisé comme témoignage de la thèse sur l'activité transnationale (v. Dahinden 2009).

Pour le reste, ces migrants albanais du troisième âge entretiennent des contacts avec les proches et les amis dans le pays d'origine. Dans ce contexte apparaissent souvent des remarques comme: «ils sont de moins en moins nombreux», ou «il n'y a pas d'amis». En rapport avec leur âge au moment de l'émigration, on a l'impression qu'ils n'avaient pas de grandes amitiés et qu'en raison de la migration, ils n'ont pas pu les entretenir non plus. Quoi qu'il en soit, c'est là un aspect qu'il faudrait analyser plus précisément. Il n'en demeure pas moins que les interviewés

se rendent en moyenne deux à trois fois par année dans leur pays. Au total, ils y passent en moyenne 35 mois.
Tous les interviewés estiment avoir atteint le but qu'ils s'étaient fixé lorsqu'ils ont décidé de migrer; en général, il s'agit de la construction d'une maison et de l'achat de terrain. C'est ainsi qu'ils possèdent tous une maison dans leur patrie. En moyenne, aucun d'eux ne voulaient rester plus de quatre ans en Suisse. Pour la plupart, un départ de Suisse n'est pas envisageable. La raison en est que leurs enfants et leurs petits enfants sont presque tous naturalisés. Cet état de fait rejoint la thèse d'Esser disant que l'assimilation se fait au cours de plusieurs générations (v. Esser 2001: 18).
Deux des interviewés seraient prêts à quitter la Suisse immédiatement. Mais ils devraient alors renoncer à leur pension. Le présent rapport devrait contribuer à thématiser ces circonstances et attirer l'attention des partis sur ce grand problème. Les migrants eux-mêmes sont totalement impuissants et ne savent pas à qui ils pourraient s'adresser. En général, ils tentent de résoudre les problèmes qu'ils rencontrent avec les affaires administratives grâce à l'aide de leurs proches. Pour eux, il s'agit là d'une évolution normale des choses. La pensée qui leur pose le plus de soucis est de se retrouver gravement malade et de devenir dépendant des autres. La moitié des interviewés attend cette aide de la part de leurs enfants et pense que c'est leur devoir de le faire. L'autre moitié de ces migrants du troisième âge pourrait s'imaginer une prise en charge dans un établissement spécialisé. C'est tout simplement une question de compétences.
L'attitude des interviewés vis-à-vis de l'autre et des institutions publiques indique un haut degré de confiance. Même si une partie d'entre eux témoignent d'un certain scepticisme vis-à-vis d'un étranger, la maxime sur lequel il s'appuie est plus catégorique sur ce sujet: tu dois toujours être digne de confiance, mais n'accorde jamais ta confiance aux autres.
Etre prêt à aider son prochain fait partie de leurs valeurs. Les valeurs relativement élevées de la confiance dans les institutions rejoignent les tendances relevées dans les années 90 de la recherche dans ce domaine. En particulier, que la confiance augmente avec l'âge (v. Freitag 2001: 104). De plus, les mêmes institutions obtiennent dans cette enquête un

haut degré de confiance: le parlement, le gouvernement, la police, les syndicats. Le fait que les entreprises, les offices de travail et les médias soient jugées moins dignes de confiance n'est pas forcément surprenant. Cela ne fait que confirmer que les êtres ne sont disposés à croire en une information que lorsqu'ils en trouvent la confirmation par eux-mêmes (v. Bentele 1993: 414). Dans cette optique, on peut aussi inclure la grande confiance dans les banques qui ne correspond pas avec l'impression générale en Suisse au cours des dernières années. Un autre facteur dont il faut tenir compte dans ce cadre sont les expériences vécues dans leur pays d'origine et la manière d'appréhender les relations de ces albanais du troisième âge.

Malheureusement, dans le cadre de cette enquête, il n'a pas été possible d'explorer en profondeur certaines questions intéressantes. Certains aspects demanderaient une recherche plus approfondie. L'un des problèmes de la recherche qualitative est la représentativité des résultats qui ne laisse pas de place à un examen de cause à effet. Pour l'auteur de cette étude, une étude qualitative est comparable à une prise de sang au bout d'un doigt. Si elle indique certaines tendances, il convient de faire une prise de sang sur une artère.

Bibliographie

[1] «Alors nous sommes restés...» Les migrantes et les migrants du troisième âge en Suisse. Bern 2012.

[2] Bentele, Günter (2993): Immer weniger öffentliches Vertrauen. In. Bertelsmann Briefe. S.129.

[3] Bolzman, Claudio/ Fibbi, Rosita/ Vial Marie (2000): Migranten im Pensionsalter. Lebensbedingungen und Gesundheitszustand. In: Soziale Medizin. S. 32-35.

[4] Bolzman, Claudio/ Fibbi, Rosita/ Vial Marie (2001): Der Ruhestand – eine neue Grenze für Migranten? In: Zeitschrift für Migration und soziale Arbeit. Nr. ¾, S. 96-101.

[5] Bolzman, Claudio/ Fibbi, Rosita/ Vial Marie (2002): Rückkehr, bleiben oder pendeln? Zur Situation von Einwandern im Pensionsalter. In: Schweizer Monatshefte für Politik, Wirtschaft und Kultur. Nr. 11, S. 20-23.

[6] Boskovska, Nada (2008): «Jugoslawen» in der Schweiz. Soziale, kulturelle und ethnische Herkunft, Integrationsprobleme. In: Schweizerische Ärztezeitung. Nr 47, S. 2647-2651.

[7] Burri Sharani, Barbara / Efionayi-Mäder, Denise/ Hammer, Stephan/ Marco Pecoraro/ Soland, Bernhard / Tsaka, Astrit / Wyssmüller, Chantal (2010): Die kosovarische Bevölkerung in der Schweiz. Bern.

[8] Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

[9] Dahinden, Janine (2009): Die transnationale Perspektive. In. Terra Cognita. Nr. 15, S. 16-19.

[10] Dietzel-Papakyriaku, Maria (1993): Altern in der Migration. Die Arbeitsmigra-tion vor dem Dilemma. Zurückkehren oder bleiben? Stuttgart.

[11] Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen (EKM): Altern in der Migration. Empfehlungen der Eidgenössischen Kommission für Migrationsfragen und des Nationalen Forums Alter und Migration. Bern 2012.

[12] Esser, Hartmut (2001): Integration und ethnische Schichtung. Manheim.

[13] European Stability Initiative (ESI): Ali Ahmeti's Village. The Political Economy of Interethnic Relations in Macedonia. ESI Macedonia Security Project Supported by the Foreign Ministry of Switzerland. Skopje and Berlin 2002.

[14] Freitag, Markus (2001): Das soziale Kapital der Schweiz: vergleichende Einschätzungen zu Aspekten des Vertrauens und der sozialen Einbindung. In. Swiss Political Science Review. 7/(4), S. 87-117.

[15] Freitag, Markus/Bühlmann, Marc (2005): Politische Institutionen und die Entwicklung generalisierten Vertrauens. Ein internationaler Vergleich. In: Politische Vierteljahresschrift 46, S. 575-601.

[16] Hungerbühler, Hildegard (2002): Ältere Migrantinnen und Migranten in der Schweiz: Vielfältige Biografien – vielfältiges Altern. In: Soziale Sicherheit. S. 198-202.

[17] Kalter, Frank (2003) In: Barbara Orth/ Thomas Schwiethring/ Johannes Weiss (Hrsg.): Soziologische Forschung: Stand und Perspektiven. Ein Handbuch. Opladen. S. 323-337.

[18] Kobi, Sylvie (2008): Unterstützungsbedarf älterer Migrantinnen und Migranten. Eine theoretische und empirische Untersuchung. Bern.

[19] Lamnek, Siegfried (1995): Qualitative Sozialforschung, Band 1 und 2. Weinheim.

[20] Levy, René (1997): Die schweizerische Sozialstruktur. Zürich.

[21] Ludi, Georges/ Warlen, Iwar (2005): Sprachlandschaft in der Schweiz. Neuchâtel.

[22] Maurer, Markus (2003): Politikverdrossenheit durch Medienberichte. Eine Paneluntersuchung. Konstanz.

[23] Mihok, Brigitte (1996): Ethnostratifikation in ehemaligen sozialistischen Staaten. In: Heitmeyer, Wilhelm/ Dollase, Rainer (Hrsg.): Die bedrängte Toleranz. Frankfurt am Main. S. 209-225.

[24] Pickel, Gert/ Walz, Dieter (1997): Politikverdrossenheit in Ost- und Westdeutschland: Dimensionen und Ausprägungen. In: Politische Vierteljahresschrift 38, S. 27-49.

[25] Ramaj, Albert (2009): Die Albaner in der Schweiz. In: Albsuisse. Nr. 6, S. 13-14.

[26] Sabani, Kujtim (2011): Momentaufnahme einer Traumvorstellung. In: Der Arbeitsmarkt. Nr. 6, S. 30-33.

[27] Schweizerische Flüchtlingshilfe (SFH): Kosova: Situation der albanischen Frauen – Rückkehrperspektive für alleinstehende Frauen und Mütter. Bern 2001.

[28] Walter, Michel (2009): Sie waren eins Flüchtlinge. Neuen Lebensgeschichten. Zürich.

[29] Wanner, Philippe (2004): Migration und Integration. Neuenburg.

Questionnaire

Nom, prénom:

1) Quand êtes-vous venu en Suisse, quel âge aviez-vous et quelles sont les raisons qui vous ont poussé à faire ce choix?

2) Combien de temps pensiez-vous passer dans l'émigration et à quoi avez-vous du renoncer?

3) Pourquoi avez-vous choisi la Suisse?

4) Où vous êtes-vous établi en Suisse pour commencer et pourquoi là?

5) Qu'est-ce vous avez fait en premier en Suisse?

6) Avez-vous travaillé tout le temps? Quelles sont les choses que vous avez du faire ?

7) Où avez-vous vécu en Suisse?

8) Dans quelles branches avez-vous travaillé?

9) Avez-vous suivi des cours de langue en Suisse et si oui lesquels?

10) Comment estimez-vous vos connaissances de l'allemand, respectivement du français ?

11) Avez-vous suivi une formation ou des cours en Suisse et si oui lesquels?

12) Quel est votre statut sur le marché du travail?

13) Depuis quand possédez-vous ce statut?

14) Qu'est-ce qui a changé dans votre vie depuis lors? Quels sont les beaux et les mauvais moments dans votre vie actuelle?

15) Pouvez-vous décrire le déroulement d'une journée normale?

16) Quelle est votre source d'existence?

17) Gagnez-vous davantage ou moins qu'avant – combien de plus ou de moins en pourcent?

18) Avez-vous moins de dépenses qu'avant – combien de plus ou de moins qu'avant?

19) Avez-vous une assurance vie? Depuis quand et que couvre-t-elle?

20) Recevez-vous des prestations complémentaires?

21) Etes-vous soutenu par la caisse de compensation, profitez-vous des subsides pour l'assurance maladie?

22) Quel est votre état de santé?

23) Souffrez-vous de maladies chroniques, si oui depuis quand?

24) En moyenne, combien de fois devez-vous aller chez le médecin par année et combien dépensez-vous par année pour des soins médicaux?

25) Vous rendez-vous seul chez le médecin ou quelqu'un doit-il vous accompagner – par exemple pour traduire ?

26) Avez-vous une famille? Si oui, comment est-elle composée?

27) Avec qui vivez-vous en ménage?

28) Quelle est la grandeur de votre appartement?

29) Où vivent les autres membres de la famille?

30) Comment est la relation avec les membres de la famille?

31) Comment les percevez-vous? Sont-ils pour vous un soutien social ou financier? Pourriez-vous décrire cela plus précisément?

32) A quelle fréquence retrouvez-vous d'autres membres de la famille qui ne vivent pas sous le même toit ou des proches?

33) Qu'est-ce que vous faites de votre temps?

34) Etes-vous membre d'une organisation (association, parti, etc.) en Suisse ou dans votre pays d'origine? Si oui, desquelles ?

35) Si vous êtes membre que faites-vous dans l'association?

36) Allez-vous à la mosquée ou à l'église? Si oui, à quelle fréquence et qu'est-ce cela signifie pour vous ?

37) A quel point êtes-vous religieux? L'avez-vous toujours été ?

38) Avez-vous des amis? Si oui, comment sont les relations avec eux – divertissement, conseil… ? Pourriez-vous le décrire plus précisément ?

39) Quel est votre rapport aux médias? Lesquels utilisez-vous ? – journaux, télévision ; plutôt dans votre langue maternelle ou en allemand, resp. en français ?

40) Communiquez-vous régulièrement avec des personnes de votre pays d'origine? Si oui, avec qui et comment communiquez-vous avec eux?

41) Combien de fois par année vous rendez-vous dans votre patrie et à quoi ressemble votre quotidien là-bas?

42) Combien de temps restez-vous là-bas?

43) Que possédez-vous comme propriétés dans votre patrie?

44) Pouvez-vous vous imaginer de quitter la Suisse?

45) Quelles sont vos motivations ou ce qui vous en empêche?

46) Avez-vous pu atteindre le but que vous vous étiez fixé en venant en Suisse?

47) Pouvez-vous vous imaginer de passer une partie de votre vie dans un EMS?

48) Possédez-vous la citoyenneté suisse et si oui, depuis quand?

49) Pourquoi en avez-vous fait la demande ou au contraire ne l'avez pas faite?

50) Et les autres membres de la famille ?

51) Etes-vous en mesure de résoudre seul les problèmes administratifs? Remplissez-vous vous-mêmes les différents formulaires? Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés ?

52) Qui vous vient en aide et de quelle manière?

53) Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confronté d'une manière générale? Dans quelles situations avez-vous besoin de soutien ?

54) Pensez-vous que vieillir puisse entraîner des problèmes en Suisse et quels seraient-ils pour vous?

55) Selon vous qui devrait vous apporter ce soutien ? Sous quelle forme vous la représentez-vous ?

56) Avez-vous des exigences concrètes envers le système ou plus générales en relation avec votre situation sociale, économique ou de santé actuelle?

57) Diriez-vous d'une manière générale que l'on peut faire confiance à la plupart des gens? (1) Ou: on n'est jamais assez prudent dans les relations avec les autres? (0)

58) Quelle est votre taux de confiance envers les institutions suivantes? Indiquez pour chaque institution un chiffre entre 1 pour aucune confiance et 5 pour très grande confiance.

Parlement suisse:_____ Gouvernement: _____

Syndicats: _____ Entreprises: _____

Police: _____ Justice: _____

Médias:_____ Instituts sanitaires: _____

Administration: _____ Offices du travail:_____

Instituts bancaires: _____ Assurances sociales: _____

Données personnelles

Date de naissance: _____ Ecoles suivies: _____

Domicile: _____ Pays d'origine: _____

Statut de séjour: _____ Numéro de téléphone: _____

info@iseal.com
www.iseal.ch